

## UN PORTE-AVIONS NOUVELLE GÉNÉRATION POUR 2038



### LA VIE DE L'UNOR

Le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto réélu président de l'UNOR

### SOUS LA LOUPE

Le bilan 2019 de la réserve militaire et de la Garde nationale  
Police nationale : vers 30 000 réservistes ?

### BICENTENAIRE DE LA MORT DE NAPOLÉON I<sup>er</sup>

Le cadet Napoléon Bonaparte à l'École royale militaire de Paris

Nous sommes là pour VOUS

Notre mission : être à vos côtés dans toutes vos situations de vie

Protéger votre santé et votre avenir

Faciliter votre quotidien

Soutenir ceux qui en ont le plus besoin

Garantir des prix justes dans la durée

Gouverner avec nos adhérents

La différence Unéo au 0970 809 000<sup>1</sup>

Unéo, MGP et GMF sont membres d'UNEOPOLE la communauté sécurité défense

Unéo, la mutuelle des forces armées  
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE  
DIRECTIONS & SERVICES  
Référéncée  
Ministère des Armées



Santé - Prévoyance  
Prévention - Action sociale  
Solutions du quotidien



Votre force mutuelle

Armée & Défense  
Réserve et Nation

“ C’est aux civils de défendre la guerre ”

Georges Clemenceau

“ C’est aux militaires de défendre la paix ”

Maréchal Alphonse Juin

## SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :  
© NAVAL GROUP, DR, PIXABAY

REVUE  
D'INFORMATION  
ET DE LIAISON  
DE L'UNION NATIONALE  
DES OFFICIERS  
DE RÉSERVE ET  
DES ORGANISATIONS  
DE RÉSERVISTES<sup>(1)</sup>  
(4 numéros/an)

Administration-rédaction :  
12, rue Marie-Laurencin  
75012 Paris  
Tél. : 01 43 47 40 16  
Télécopie : 01 49 28 02 87  
delegue.general@unor-reserves.fr  
Site internet :  
www.unor-reserves.fr

Directeur de la publication :  
LCL (R) Philippe Ribatto,  
Président de l'UNOR  
president@unor-reserves.fr

Rédacteur en chef :  
Lionel Pétilion  
redacteur.chef@unor-reserves.fr

Abonnements :  
CNE (er) Yves Dalmasia  
Tél. : 01 43 47 40 16  
comptable@unor-reserves.fr

Publicité :  
LCL (R) Jean Giacomazzo  
Tél. : 01 43 47 40 16  
delegue.general@unor-reserves.fr

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2021  
N° CPPAP : 0519 G 84894

Conception, réalisation  
et impression : Imprimerie  
Decombat, 63118 Cébazat  
Publicité : siège de la rédaction  
I.S.S.N. n° 004.2242.

<sup>(1)</sup> Ancien titre : L'Officier de Réserve

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

### 5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

### 8 Actualités

- Les contingents LH et ONM
- Harpie : bilan opérationnel
- In Memoriam

### 10 Actualités internationales

- Barkhane se poursuit
- Open Skies sans la Russie

### 12 Sous la loupe

- Les volontaires dans les armées

### 15 Dossier

Un porte-avions pour demain

■ Un PA-Ng pour 2038



- Le groupe aéronaval
- Les prédécesseurs du PA nouvelle génération

### 24 Sous la loupe

- Le bilan 2019 de la réserve
- Police nationale : vers 30 000 réservistes ?

### 30 Sur le terrain

- Les réservistes du Centre d'entraînement et de contrôle des postes de commandement - 3<sup>e</sup> Régiment d'artillerie

### 35 Focus

- La protection sociale du réserviste

### 36 Associations territoriales

- Le mot du colonel (R) Philippe Montalbot, 1<sup>er</sup> vice-président

### 38 Culture

- Rencontre avec la journaliste Anne-Marie Grué Gélinet
- Lu pour vous  
Le prix littéraire de l'UNOR

### 45 Patrimoine

- Le cadet Bonaparte à l'École royale militaire de Paris



Bonaparte par Nicolas Toussaint Charlet.

### 48 Publications officielles

### 50 Courriers des lecteurs

# L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

## 02 FÉVRIER

- 4 février Comité du Centenaire.
- 10 février Audition par M. Christophe Blanchet et M. Jean-François Parigi, co-rapporteurs de la mission d'information sur les réserves.
- 25 février Bureau national de l'UNOR.

## 03 MARS

- 2 mars CSRM : comité restreint et assemblée générale.
- 8 mars Visioconférence Unéo : « la féminisation des armées ».
- 11 mars Bureau extraordinaire de l'UNOR. Conseil d'administration extraordinaire. Cérémonie aux victimes du terrorisme.
- 17 mars Présentation au DIAR des nouveaux délégués de l'UNOR Jeunes. Élection du conseil d'administration de l'ASUNOR.
- 26 mars Conseil d'administration de l'UNOR.
- 27 mars Assemblée générale annuelle de l'UNOR.

## 04 AVRIL

- 13 avril JNR 2021, COPIL 2.

### À VENIR...

- 8 juin JNR 2021, COPIL 3.
- 16 septembre JNR 2021, COPIL 4.

## INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>

[ LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO ]

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

# PROFESSION DE FOI

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 2021



© L. Vignaud/Armée de l'air

Le 1<sup>er</sup> avril 2017, vous m'élisiez président national de notre Union. Je tiens à vous exprimer tout l'honneur que j'ai eu à remplir cette noble mission pendant ces quatre années, et je le ressens toujours aujourd'hui. La flamme qui nous anime depuis un siècle, date de la création de l'UNOR, est toujours aussi vive, même si elle a pris d'autres formes. Elle se nourrit de la volonté d'être utile et de servir, en tout temps et en tous lieux.

Depuis quatre ans, l'UNOR a su travailler dans le cadre institutionnel, en devenant membre du CSRM<sup>[1]</sup> (décret de 2018), et en assurant des participations à la CAJ, à la DSNJ, au CNPC<sup>[2]</sup>. Promouvoir le lien armée-nation, défendre nos intérêts moraux, entretenir la mémoire et porter haut les valeurs civiques, constituent l'ADN de notre Union, dont les statuts ont été officiellement déposés en mai 1922. Ce sont les piliers de mon action. Dans cet esprit, l'UNOR a signé une convention avec l'ONACVG<sup>[3]</sup>, et est présente aux commémorations nationales et locales.

Au moment où les crises sécuritaire, sanitaire et sociale assaillent la France, l'UNOR a pour devoir de renforcer sa solidité et sa solidarité interne. Je rappelle nos entretiens avec les autorités institutionnelles : la SEMARM<sup>[4]</sup>, le président de Commission de la défense nationale et des forces armées (Assemblée nationale), le président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Sénat), mais aussi les entretiens plus fréquents avec la secrétaire générale

de la Garde nationale et les délégués aux réserves (ADS et gendarmerie nationale). Outre la fusion/dévolution de l'ANO<sup>[5]</sup>, la présidence de l'UNOR a initié la démarche permettant de devenir propriétaire du logo et de l'appellation UNOR. Nous avons réintégré le GORSSA<sup>[6]</sup>, accueilli l'ANORSCA<sup>[7]</sup>, et mieux coordonné nos actions avec celles de l'ASUNOR<sup>[8]</sup>, tout en renforçant les relations avec la FNASOR<sup>[9]</sup>.

Je me réjouis également de la réapparition, en 2017, de l'UNOR Jeunes, rassemblant plusieurs centaines de personnes débutant leur vie professionnelle et familiale et qui n'ont pas effectué de service national : ils sont appelés *Ab initio* et incarnent la réponse de la France aux attentats, pourrait-on dire. Après trois années d'un premier mandat, nous avons confié cette Délégation à deux enseignes de vaisseau, pour conduire pour quelques années, à la destinée de plus de 200 jeunes actuellement inscrits.

Je suis fier que l'UNOR soit présente sur tous les continents par les implantations

de nos camarades expatriés qui font rayonner nos valeurs. L'UNOR continue d'assurer une vice-présidence de la CIOR<sup>[10]</sup>, et au sein de la délégation française, deux de ses membres sont présidents de comités très stratégiques. La délégation française sait participer aux différents congrès et réunions intermédiaires, en complémentarité avec le représentant français au NRFC<sup>[11]</sup>, sous la compétence stratégique du DIAR<sup>[12]</sup>.

Tout ce travail ne se fait pas seul. Je salue ici les travaux de fond entrepris par le délégué général LCL (R) Jean Giacomazzo en créant le fameux Trait d'Union, rayonnant bien au-delà de l'Union, le comptable, le CNE (er) Yves Dalmasie et le CDT (R) Lionel Pétilion, rédacteur en chef d'*Armées & Défense*, dont la maquette a été modernisée, et qui est aussi au cœur du chantier de rénovation du site internet de l'UNOR, largement utilisé au quotidien.

Comptons sur nos associations nationales, territoriales, interarmées, des services et aussi sur l'UNOR Jeunes pour entretenir cette flamme et perpétuer les valeurs que nous ont transmises nos Anciens, au profit de la résilience face aux crises actuelles et à venir. « *Être inerte, c'est être battu* ». « *Face à l'évènement, c'est à soi-même que recourt l'homme de caractère* », disait le général De Gaulle.

Cela ne peut se faire sans vous, les adhérents et les AOR. Depuis 2017, nous avons développé des activités au profit des régions UNOR et AOR, en travaillant avec l'ensemble des associations nationales, en visitant les régions UNOR à raison d'une

par semestre : Normandie, PACA, Grand Est, Occitanie, Bretagne ; en rencontrant les AOR à raison deux à trois par an (sauf en 2020), et en favorisant les concertations sur la communication par les objets, et en mettant à disposition des éléments visuels de communication (flamme, kakémono).

L'implication personnelle, ainsi que celle du bureau, et le désir d'aller de l'avant durant mon premier mandat renforcent ma vision pour l'avenir de l'UNOR. L'objectif est d'asseoir son rayonnement auprès de tous les réservistes opérationnels ou citoyens, des institutions, de la société civile, pouvant se reposer sur la vivacité des partenariats avec la GMF, Unéo, Tégo... comme sur les rapprochements initiés avec d'autres associations proches : Souvenir Français, UNC, Médaillés militaires, ONACVG, Solidarité Défense, ADOSOM, ANOPEX, ASAF<sup>[13]</sup> et la Fédération française de tir. Sans aboutir à son intégration, la candidature de RESGEND<sup>[14]</sup> a néanmoins fait l'objet d'une commission d'étude. Notre place est bien-sûr entière dans les multiples entretiens avec le DIAR, comme ceux relatifs au SNU<sup>[15]</sup>, ou nos actions au sein des comités de la CIOR et notre participation constructive aux réunions du Comité national d'entente.

Je tiens ici à rendre hommage à tous les militaires morts en opération, et sans notion de hiérarchie qui n'aurait aucun sens, je pense particulièrement au colonel Arnaud Beltrame, qui a commencé sa carrière comme officier de réserve, comme bien d'autres.

Nourris de ces exemples de vie, je me fixe le cap pour l'UNOR :

- Orienter notre jeunesse qui recherche une voie, pour devenir un complément essentiel de l'effort de défense de notre pays,

- Réussir les relations avec les associations majeures de réservistes, et notamment celles des pays qui ont choisi l'implication de ses citoyens pour défense.

En application des nouveaux statuts et d'un nouveau règlement intérieur, l'UNOR peut entamer un second siècle (!) sur des bases modernes et renouvelées. Que les commémorations du Centenaire 1922-2022 soient à la hauteur de notre rayonnement, nous y reviendrons en conclusion.

Le drapeau tricolore qui nous a été tendu, en relais, par "Ceux de 14", de 39-45, d'Indochine, d'Algérie et d'ailleurs, a permis que de jeunes français continuent à s'engager dans nos armées et aillent jusqu'au sacrifice de leur vie, pour défendre la France, ses valeurs et sa grandeur.

Comme vous l'avez compris, mon second mandat qui débute, consacre une part importante à la préparation d'un évènement pour notre Union : son Centenaire qui nous animera collectivement en 2022.

Ce sera le moment pour des générations d'officier de réserve, de se remémorer de très nombreux souvenirs, sur des années qui, pour les uns comme pour les autres, ont été inévitablement marquantes ou décisives : chacun se souvient de ses classes, de ses préparations militaires, de ses affectations où la richesse des apprentissages et l'intensité des relations vous marquent à vie.

Que les commémorations du Centenaire soient à la hauteur de notre rayonnement. 1922-2022 ! l'UNOR fêtera ses 100 ans d'actions pour ses membres, de soutien à nos armées, de participation opérationnelle. Dans la lignée de notre fondateur, M. le président de la République, Raymond Poincaré, nous agissons aujourd'hui avec une vision pour un nouveau siècle d'engagements.

J'ai créé le comité du Centenaire de l'Union et en ai confié sa présidence au MC (R) Jacques Fogelman. L'objectif de cette commémoration est de bien comprendre que notre passé constitue les racines du futur de l'Union. Nous mettrons en avant nos valeurs, dans un moment où, cachée par une crise sanitaire, nous

vivons pleinement une crise sécuritaire, et nous devons montrer que notre "esprit d'engagement" est crédible, opérationnel auprès de la communauté de défense et utile pour promouvoir nos valeurs de solidarité, d'instruction, d'amour de la France et rayonnant auprès des familles de Français qui nous le demande.

Pour l'avenir, les Régions UNOR et l'ensemble des AOR, vous aurez à cœur de mieux faire rayonner, et d'enrichir de nouveaux membres nos associations de réserve. Reconnue comme une composante du monde associatif combattant, l'Union sera observée pour la qualité de commémoration du centenaire de nos origines créatrices. Soudés comme une famille de la Défense, nos valeurs seront portées en étendard, nous en serons des témoins vivants, il nous faut être forts, et imprégné du sens de l'engagement.

Notre avenir s'inscrit par la dynamisation des activités régionales et locales, la reprise des visites trimestrielles dès que l'Hexagone retrouvera sa liberté de circulation, la poursuite des signatures des partenaires institutionnels et privés, le tout sous le signe de l'évolution des méthodes, de communication, concertation, délégation et coordinations des missions de chacun.

N'hésitez pas à me contacter pour voir ce que nous pouvons faire ensemble pour que nous fassions vivre notre Union. Je sais que je peux compter sur chacun d'entre vous. Je saurai ne pas vous décevoir. Faisons nôtre cette phrase de Kennedy : « Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays ». Je suis avec vous et je veux tout faire pour que nos associations se dynamisent et marchent ensemble vers un même objectif. Ne pensons enfin qu'à notre Patrie et à l'UNOR.

Vous pouvez vous rendre compte qu'il y a bien des chantiers à engager ou à poursuivre. Comme vous le savez, j'ai

rencontré chaque année nos homologues allemands et nous découvrons la place prépondérante de leur association dans la formation initiale des réservistes allemands.

Pour cette mission, leur budget alloué par le parlement est de plus de sept millions d'euros, ce qui leur permet de grandes actions, c'est vrai, mais démontre également la confiance et le rôle de responsabilité que le gouvernement allemand donne à ses réserves. L'ampleur des responsabilités confiées n'est pas à la même hauteur en France !

Alors, *En avant notre Union !* pour mieux :  
■ Unir sincèrement et intensément la famille des réservistes opérationnels, dans un

creuset rassemblant tous les profils sans restriction ; heureux de leurs vécus, ils en témoigneront ;

- Nouer des relations pérennes avec les institutions implantées sur le territoire national, des préfets, aux conseillers municipaux. Ne restez donc pas isolés, sans lien fort avec les DMD (délégation militaire départementale) ;

- Optimiser nos efforts de recrutement envers les nouveaux arrivants dans l'engagement sous ESR, ou CBSP<sup>[16]</sup>, afin qu'ils rejoignent nos rangs ;

- Rayonner grâce aux expériences des honoraires qui possèdent le temps et que nous remercions pour les passages de relais chaleureux ; et aux réservistes citoyens, sans statut militaire, dont la

mission est de développer le lien armées-entreprises-jeunesse Nation.

Solidement appuyée sur son passé, mais non moins résolument tournée vers l'avenir, l'UNOR continuera, pour longtemps encore, à rassembler des officiers qui sauront, comme leurs aînés, entretenir sa mémoire conjuguant aux actions du présent.

Nos participations sont intenses et nos idées souvent reprises. Nous avons la chance d'être de véritables réservistes interarmées alors, mettons nos efforts en commun pour que l'Union continue de servir la défense et l'esprit de défense de notre pays.

La France a besoin de l'UNOR, nous l'aimons ! ■

[1] CSRM : Conseil supérieur de la réserve militaire.  
 [2] CAJ : Commission armées-jeunesse. DSNJ : Direction du service national et de la jeunesse. CNPC : Centre national de protection civile.  
 [3] ONACVG : Office national des anciens combattants et victimes de guerre.  
 [4] SEMARM : Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.  
 [5] ANOH : Association nationale des officiers honoraires.  
 [6] GORSSA : Groupement des organisations de réservistes du service de santé des armées.  
 [7] ANORSCA : Association nationale des officiers de réserves du service du commissariat des armées.  
 [8] ASUNOR : Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve.  
 [9] FNASOR : Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve.  
 [10] CIOR : Confédération interalliée des officiers de réserve.  
 [11] NRFC : Nato Reserve Forces Committee.  
 [12] DIAR : Délégué interarmées aux réserves.  
 [13] ADOSOM : Association pour l'administration des œuvres sociales d'outre-mer. ANOPEX : Association Nationale des participants aux opérations extérieures.  
 ASAF : Association soutien à l'armée française.  
 [14] RESGEND : Réservistes et sympathisants de la gendarmerie.  
 [15] SNU : Service national universel.  
 [16] CBSP : collaborateurs bénévoles du service public.

## INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>



**L'ARMÉE DE TERRE** comptait, fin 2019, 172 généraux, 15 420 officiers, 39 932 sous-officiers, 65 947 militaires du rang, 24 255 réservistes opérationnels et 8 357 civils (cat. A, B, C et ouvriers d'État).

**PREMIÈRE MONDIALE** : un chien sous oxygène (et son maître) a effectué un saut opérationnel à très grande altitude (SOTGH) en novembre dernier.

Le chien était équipé du système Arcan (adaptateur respiratoire canin évolutif) mis en œuvre au sein du Commando parachutiste de l'air 10 (CPA 10).

**LE LANCEMENT** en réalisation du programme de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération a été effectué au mois de février. Le premier SNLE 3G devrait être livré en 2035, suivi d'un nouveau bâtiment tous les cinq ans.

**PREMIER RECRUTEUR** de l'État, le ministère des Armées a ouvert un portail internet "Civils de la défense". Chaque année, le MINARM propose près de 5 000 postes à des civils : <https://www.civils.defense.gouv.fr>

**DES ESSAIS** du système de drone S-100 et de son interface avec le système de combat du porte-hélicoptère amphibie Tonnerre ont été validés fin 2020.

Après le PHA *Dixmude*, le *Tonnerre* est le deuxième bâtiment à mettre en œuvre ce vecteur aérien capable d'évoluer à près de 150 km (80 miles nautiques) de son pont d'envol.

## ACTUALITÉS

### ORDRES NATIONAUX

# LES CONTINGENTS LH ET ONM

**Début mars ont paru les décrets fixant les contingents civils et militaires des ordres nationaux et de la médaille militaire jusqu'à fin 2023.**

Les décrets n° 2021-240, 241 et 243 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur, de médailles militaires et de croix de l'ordre national du Mérite pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, à titre militaire et civil, ont paru au JO du 3 mars 2021.

Voici ce qu'il faut en retenir concernant les contingents militaires :

**■ Légion d'honneur** : 3 Grand'croix, 5 Grand officiers, 36 Commandeurs, 196 Officiers, 775 Chevaliers. « *Le contingent militaire ci-dessus doit être consacré, au minimum à 75 %, au personnel appartenant à l'armée active* » précise le décret n° 2021-240.

**■ Médailles militaires** : 2 035 pour le personnel appartenant à l'armée active ; 740 pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active, « *dont un minimum de 20 % consacré à la réserve opérationnelle* », précise le décret n° 2021-241.

**■ Ordre national du Mérite** : 2 Grand'croix, 5 Grand officiers, 60 Commandeurs, 335 Officiers, 1 263 Chevaliers. « *Le contingent militaire ci-dessus doit être consacré, au minimum à 65 %, au personnel appartenant à l'armée active* », précise le décret n° 2021-243.



© medailles-officielles.com

### 1 019 RÉCOMPENSÉS AU MAXIMUM

Si l'on considère que la quasi-totalité des réservistes n'accède que très rarement au grade de commandeur (ou aux dignités) hormis quelques anciens généraux et officiers supérieurs déjà titulaires de la rosette ou de la cravate dans « *l'armée active* », les chiffres des contingents annuels ne laissent guère d'espace pour récompenser les réservistes opérationnels issus de la société civile dans les grades de chevaliers voire d'officiers des deux ordres nationaux.

Un rapide calcul établi en fonction du contingent maximum concédé hors « *l'armée active* », donc à la réserve militaire, révèle que seuls 242 réservistes au maximum par an peuvent prétendre recevoir la croix de chevalier voire d'officier de la Légion d'honneur à titre militaire et 629 réservistes au maximum,

la croix de chevalier voire d'officier de l'ordre national du Mérite, toujours à titre militaire. Enfin, 148 sous-officiers réservistes au minimum (aucun chiffre maximum n'est précisé) peuvent espérer être récompensés par la médaille militaire. Soit tout au plus 1 019 croix et médailles par an et dans le meilleur des cas. ■



## ACTUALITÉS

### INTERMINISTÉRIEL

# OPÉRATION HARPIE BILAN EN HAUSSE

**L'opération Harpie est une opération interministérielle réalisée en Guyane depuis février 2008. Elle lutte contre l'orpaillage illégal.**

L'opération *Harpie* est une opération interministérielle pilotée par le préfet de la région Guyane et le procureur de la République. La lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) est conduite conjointement par les forces armées en Guyane (FAG), les forces de gendarmerie et les autres services de l'État (police aux frontières, Office nationale des forêts, Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, douanes, parc amazonien de Guyane). *Harpie* mobilise en moyenne un millier d'hommes.

### PLUS DE 23,7 M € D'AVOIRS CRIMINELS

En 2020, les actions menées ont augmenté de 75% par rapport à 2019 avec 2 894 patrouilles. Elles ont particulièrement été centrées sur les flux logistiques. Elles ont permis de découvrir 3 217 sites d'orpaillage illégaux, 4 905 carbets (abris en bois), 165 pirogues (+ 11% par rapport à



© MINARM

Opération *Harpie*, menée par les FAG, ici en 2019.

2019), 76 armes (+ 31%), 64 quads (+ 11%), 196 kg de mercure (+ 188%), 231 groupes électrogènes (+ 44%), 278 385 litres de carburant. Enfin, ces patrouilles ont permis la saisie de 4,9 kg d'or (+ 111%). Au total, cela représente plus de 23,7 M € d'avoires criminels (+ 4% par rapport à 2019. ■

## IN MEMORIAM

■ Le brigadier-chef **Tanerii Mauri**, 28 ans, le chasseur de 1<sup>re</sup> classe **Dorian Issakhanian**, 23 ans, et le chasseur de 1<sup>re</sup> classe **Quentin Pauchet**, 21 ans, du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs, sont morts pour la France le 28 décembre 2020 dans l'accomplissement de leur mission.

Leur véhicule blindé léger a été touché par l'explosion d'un engin explosif improvisé au cours d'une opération d'escorte entre Hombori et Gossi conduite par la Force *Barkhane* au Mali.

■ Le sergent **Yvonne Huynh**, 33 ans, et le brigadier **Loïc Risser**, 24 ans, du 2<sup>e</sup> régiment de hussards de Haguenau sont morts au combat le 2 janvier 2021 au cours d'une opération conduite par la Force *Barkhane* au Mali. Leur véhicule blindé léger (VBL) a été atteint par un engin explosif improvisé.

**L'UNOR exprime aux familles et aux proches ses sincères condoléances.**

**SOURCE SOLDE**, logiciel de paye, a définitivement enterré le logiciel Louvois qui était à l'origine d'un nombre impressionnant de dysfonctionnements. Mis en service d'abord au sein de la marine nationale en 2019, puis de l'armée de terre en 2020, Source Solde entre également en service au profit de l'armée de l'air et de l'espace ainsi que du SSA en 2021.

**L'ETAP**, l'école des troupes aéroportées, se lance dans l'entraînement sur simulateurs (*drill* numérique). Il s'agit pour les stagiaires moniteurs d'acquies l'apprentissage de l'inspection avant le saut d'un parachutiste équipé en s'appuyant sur une technologie 3D. La formation des équipes de largage comprend aussi le contrôle d'une soute d'aéronef (Casa 235) grâce à des vidéos 360°, des films et des photographies permettant une immersion interactive.

**LA MARINE** qui dispose de 75 centres PMM et PMS, propose 1 000 stages chaque année pour découvrir la Marine près de chez soi en métropole et outre-mer.

## PANDÉMIE ET TÉLÉTRAVAIL

La continuité du service via le télétravail, occasionnée par la crise sanitaire, a nécessité que le MINARM adopte de nouvelles solutions d'échanges sécurisés de fichiers et de travail en mode collaboratif.

La Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'informations (DIRISI) a opté pour la solution Oodrive Share, expérimentée dès 2019.

**UN PORTE-AVIONS** de l'US Navy va pour la première fois être commandé par une femme, la capitaine de vaisseau Amy Bauernschmidt. Cette ancienne pilote d'hélicoptère prendra le commandement l'USS *Abraham Lincoln*.

**FRONTEX** : les forces de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes ne seront plus habillées de l'uniforme national de l'État membre mais d'une tenue aux couleurs de l'Europe. Ce changement est notamment lié au fait que – et c'est une première en Europe – des gardes seront directement recrutés, formés et payés par l'UE.

**CANADA** : selon une enquête (fin 2020), les bases des Forces armées canadiennes (FAC) manquent de manière récurrente de personnel. Jusqu'à un quart des postes seraient vacants. Cette pénurie serait due aux opérations militaires tant sur le territoire national qu'à l'étranger, grandes consommatrices en personnel.

**LES ÉMIRATS** arabes unis (EAU) étaient le deuxième client export de matériel militaire de la France en 2019.

**ROUMANIE** : une trentaine d'hélicoptères américains de la 1<sup>re</sup> Combat Aviation Brigade ont quitté leur base d'Alexandroupoli (Grèce) pour rejoindre la Roumanie.

**EUROPE** : le journaliste néerlandais Daniël Verlan a fait une incursion de quelques minutes, en novembre dernier, dans une réunion en visioconférence Zoom des ministres de la Défense de l'UE. Le journaliste de RTL *Nieuws*

## ACTUALITÉS INTERNATIONALES

### OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

# BARKHANE SE POURSUIT

**Le retrait des troupes françaises du Sahel n'est pas à l'ordre du jour. En février dernier, le Président Macron a précisé les contours de l'avenir de l'opération *Barkhane*. Retour sur cet anniversaire à l'heure du Brexit.**

Lors de ses propos liminaires à l'issue du sommet du G5 Sahel, le 16 février 2021, le président de la République n'a pas écarté la possibilité « d'évolutions sans doute significatives » concernant le déploiement et les effectifs de « *dispositif militaire [français] au Sahel* ». Il a toutefois



indiqué que cela se ferait « *en temps voulu* » mais surtout « *pas dans l'immédiat* ».

#### HUIT ANNÉES D'ENGAGEMENT

Pour mémoire, alors qu'une offensive djihadiste menace sa capitale Bamako, le gouvernement malien fait appel à l'aide de la France qui déclenche, le 11 janvier 2013, l'opération

#### D'UN SONDAGE À L'AUTRE

Selon un sondage Ifop-Le Point publié le 11 janvier, 51% des sondés ne sont « pas favorables » à l'intervention militaire française au Mali ; 19 % n'y sont même « pas du tout favorables ». La question n'examinait toutefois que le Mali et pas l'opération *Barkhane* au sens large et donc les autres pays du G5 Sahel. Ce sondage a été publié huit ans, jour pour jour, après le déclenchement de l'opération *Serval*, et après les deux attaques meurtrières contre des soldats français, fin décembre 2020 et début janvier 2021.

#### LES SONDES DE L'UNOR

Chaque mois, vous pouvez participer au « Sondage du mois » sur le site Internet de l'UNOR ([unor-reserves.fr](http://unor-reserves.fr)). En février dernier, nous vous posions la question suivante : « *Pensez-vous que la France devrait poursuivre les opérations menées par son armée au Sahel (opération *Barkhane*) ?* »

Les réponses à notre sondage ne laissent aucun doute : 64% souhaitent voir se poursuivre, quitte pour 29% à « *diminuer les effectifs* ». Seuls 7% des réponses invitent à un « *désengagement par étape mais rapidement* ».

*Serval*. Le succès rapide de l'action militaire française a permis de transférer la mission de stabilisation du Mali tant à ses partenaires qu'à l'ONU (résolution 2100) à travers la mission multidimensionnelle intégrée des Nations-unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le 25 avril 2013.

Cependant, « *le caractère transfrontalier de la menace terroriste* », précise le ministère des Armées, « *requiert d'agir dans une zone vaste comme l'Europe par une approche régionale permettant de traiter les ramifications de l'organisation terroriste et de contrer des mouvements transfrontaliers dans la bande sahélo-saharienne (BSS)* ».

Aussi, *Serval* a-t-elle laissé sa place à l'opération *Barkhane*, le 1<sup>er</sup> août 2014. La nouvelle opération « *repose sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la BSS, explique le ministère des Armées. Elle vise en priorité à favoriser l'appropriation par les pays partenaires du G5 Sahel<sup>[1]</sup> de la lutte contre les groupes armés terroristes (GAT), sur l'ensemble de la BSS.* »

#### ALIGNEMENT POLITIQUE ET MILITAIRE FAVORABLE

Pour le président français, toute évolution du dispositif sera « *fonction des résultats obtenus et du degré d'engagement effectif de nos partenaires* ». Il a appuyé ses propos en précisant qu'une décision autre serait paradoxale « *au moment où nous disposons d'un alignement politique et militaire favorable à la réalisation de nos objectifs* ». Le chef de l'État a rappelé sans équivoque que « *la priorité opérationnelle des mois à venir, c'est de nous donner tous les moyens d'accompagner cette dynamique et de produire des avancées irréversibles* ».

#### DES CIBLES IDENTIFIÉES

Concrètement, il s'agit pour le Président « *de poursuivre et achever la désorganisation*



d'une chaîne de commandement déjà très affaiblie par les disparitions de Droukdel et Ba Ag Moussa<sup>[2]</sup> ».

La lutte contre les organisations terroristes au Sahel devrait donc se poursuivre notamment en ciblant « *la haute hiérarchie du RVIM* » à l'image de « *lyad Ag Ghaly et Amadou Koufa [qui] sont des ennemis et en aucun cas des interlocuteurs* », a souligné le Président Macron.

#### LE POIDS DES ALLIÉS ET DES BUDGETS

Les alliés de la force française seront toujours plus impliqués dans les opérations à venir et le Président souhaite pour ce faire « *consolider* » la force conjointe G5 Sahel « *dont les coûts de fonctionnement annuels ont été identifiés à 40 M €* ». Pour se faire, il se tourne vers les partenaires internationaux, « *en particulier du Golfe, de la région, d'Europe et les États-Unis* ». Cela devra aussi passer par l'obtention d'un « *mandat onusien sous chapitre 7 dans les mois qui viennent pour cette force conjointe du G5 Sahel* » et ainsi « *permettre un financement pérenne* ». ■



Sources : ministère des Armées

[1] G5 Sahel : cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité, créé lors d'un sommet du 15 au 17 février 2014 par cinq États du Sahel : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad.

[2] Abdelmalek Droukdel, leader du Rassemblement pour la victoire de l'Islam et des musulmans (RVIM) et Ba Ag Moussa chef militaire d'Al-Qaïda au Sahel, éliminés par les forces françaises en juin et novembre 2020

a tout simplement noté 5 des 6 chiffres du code PIN permettant d'accéder à une réunion Zoom qui apparaissaient sur une photo publiée sur le compte Twitter de la ministre néerlandaise de la Défense. Il lui a suffi ensuite de deviner le chiffre manquant puis de trouver le code d'utilisateur... qui était tout simplement "admin", un code passepartout universellement utilisé.

**INDOPACIFIQUE** : le déploiement du SNA *Emeraude* et du BSAM *Seine*, à travers l'océan Indien, le Pacifique et la mer de Chine dont la mission a pris fin en février, a permis de rappeler que la France entendait « *manifester son attachement au respect des principes du droit de la mer et protéger ses intérêts de souveraineté* ».

#### OPEN SKIES SANS LA RUSSIE

Après les États-Unis qui se sont retirés le 22 novembre 2020 du *Treaty on Open Skies*, c'est au tour de la Russie d'annoncer en janvier 2021 qu'elle entamait le processus de sortie du traité "Ciel ouvert". Celui-ci pourrait être effectif à l'été 2021 sauf si les États-Unis annoncent d'ici là leur volonté de réintégrer le traité. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et réunissant 35 pays dont la France, ce traité permet aux États-parties, sous réserve de notification préalable dans un délai de 72 heures, d'effectuer des vols de reconnaissance désarmés d'une durée maximale de 96 heures à partir d'un aéroport désigné « Point d'entrée/sortie » au-dessus du territoire d'autres États-parties, selon un système de quotas annuels. Les informations obtenues sont partagées entre l'État qui a réalisé les vols et l'État observé, puis avec les autres États-parties qui peuvent acheter les données ainsi collectées.

## RESSOURCES HUMAINES

# LES VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES

**Les contrats de volontaires dans les armées permettent aux jeunes Français de découvrir au cours d'une année renouvelable le métier des armes.**

Il existe plusieurs types de volontariats militaires en France : volontaire stagiaire du service militaire adapté (SMA), volontaire stagiaire du service militaire volontaire (SMV), et volontaire dans les armées. Autant de formes d'engagements bien distincts qu'il ne faut pas confondre, ni assimiler avec l'engagement volontaire dans les armées qui correspond à la signature d'un contrat de soldat professionnel.

### DE 17 À 26 ANS

Le volontariat dans les armées permet de s'engager à condition de remplir les conditions cumulatives suivantes : être de nationalité française, avoir minimum 17 ans et maximum 26 ans à la date de la demande, être reconnu apte physiquement et médicalement, et avoir effectué la journée de défense et de citoyenneté (JDC).

Grades	Solde mensuelle
Soldat	743,54 €
Caporal	771,81 €
Caporal-chef	814,09 €
Sergent	856,52 €
Aspirant	880,04 €

Montant mensuel de la solde des volontaires



Le grade d'aspirant est accessible aux volontaires dans les armées dès lors qu'ils ont suivi avec succès l'un des cycles de formation.

Le volontaire dans les armées peut servir selon sa demande au sein de l'armée de terre, de l'air et de l'espace, de la marine nationale, du service de santé des armées ou de la gendarmerie nationale. Les démarches sont à effectuer auprès d'un centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).

### UNE ANNÉE RENOUELABLE

Le contrat est signé entre le volontaire dans les armées et le ministère des Armées pour une durée d'un an, renouvelable quatre fois maximum (cinq fois maximum pour la gendarmerie). Le volontaire est soumis à une période probatoire de trois mois, renouvelable une

En équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT)	Nombre de volontaires
Terre	466
Marine	228
Air	214
Gendarmerie	417
SSA	76
SEA	0
DGA	0
SCA	16
Total	1417
% du personnel militaire	0,7

© Chiffres clés de la défense 2020

Répartition des volontaires dans les armées (hors SMV) tous grades confondus en équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) en 2019.

fois. L'autorité militaire ou le volontaire peut mettre fin sans préavis à son contrat pendant cette période. Le renouvellement de contrat doit être demandé par écrit au moins trois mois avant son terme auprès du service où l'inscription a été faite.

### LE RÈGLEMENT DE DISCIPLINE GÉNÉRALE

Le volontaire dans les armées est soumis au règlement de discipline générale dans les armées (droits et devoirs communs à tous les militaires). Il bénéficie de permissions, d'une solde mensuelle et de prestations en nature comme les frais d'alimentation et/ou de transport. Le contrat de volontariat peut prendre fin avant son terme selon des conditions précises, à savoir : l'engagement professionnel dans les armées, les raisons de santé, le motif disciplinaire et, enfin, la perte de la nationalité française.

### DE SOLDAT À OFFICIER

Le volontariat est souscrit au premier grade de militaire du rang. L'avancement dans les grades de militaire du rang et au premier grade des sous-officiers et des officiers mariniers a lieu au choix. Il est subordonné aux conditions suivantes :  
1/ Les soldats ou matelots qui ont obtenu une qualification fixée par arrêté du ministre des Armées, ou du ministre de l'Intérieur pour les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale, et servi pendant trois mois peuvent être promus caporal ou quartier-maître de 2<sup>e</sup> classe ;  
2/ Les caporaux ou quartiers-maîtres de 2<sup>e</sup> classe qui ont servi au moins un mois

## LIEUTENANT SARAH : DE VOLONTAIRE À ENGAGÉE

**Sarah a fait acte de volontariat dans les armées en 2016 au sein de l'armée de l'air et de l'espace. Témoignage...**

D'abord simple aviatrice, Sarah est devenue aspirant à l'issue de sa formation militaire initiale (FMI) à l'École des officiers de l'air, stationné sur la base aérienne 701 de Salon-de-Provence. Après un an de volontariat, elle a choisi de poursuivre sa carrière en s'engageant. Sarah est aujourd'hui lieutenant.

**Qu'est-ce qui vous a motivé pour le volontaire dans les armées plutôt que de vous engager directement comme officier sous contrat par exemple ou bien d'intégrer la réserve opérationnelle ?**

J'étais à la recherche d'une première expérience professionnelle atypique dans mon domaine de spécialité, valorisante pour le CV. Je suis par hasard tombée sur une fiche de poste d'officier communication sur un site Internet de recherche d'emploi. Après avoir lu l'annonce, j'ai réalisé que l'armée correspondait à mes attentes et à ma personnalité. Ayant une appétence particulière pour l'aviation, je me suis tout naturellement tournée vers l'armée de l'air et de l'espace.

Intégrer le monde militaire était pour moi un grand pas vers l'inconnu. Contrairement aux officiers sous contrat, les volontaires signent pour une année, renouvelable. Une année m'a semblé être un bon compromis pour démarrer. Dès mes premiers mois de service, j'ai su que je souhaiterais poursuivre et m'engager de manière plus durable. Le temps s'est accéléré, rythmé par des missions passionnantes, et j'en voulais encore ! Engagée en juillet 2016, j'ai intégré Salon-de-Provence en novembre de cette même année. Ma hiérarchie m'a ensuite proposé le statut d'officier sous contrat (OSC) dans mon domaine de spécialité (communication). Cela m'a permis de reprendre un cursus de deux mois à Salon et d'effectuer ma formation militaire générale de l'officier (FMGO) en juin et juillet 2017. Après la remise des poignards, j'ai signé mon premier contrat de trois ans, renouvelé il y a tout juste deux mois.

**Quelle a été votre progression, vos formations et votre parcours durant ce volontariat ?**

Ma période de volontariat a été très courte, car j'ai rapidement su ce que je voulais faire et j'ai eu la chance d'avoir des chefs qui ont cru en mes capacités. Durant cette période, j'ai été amené à servir sur différentes bases aériennes dans le cadre de reportages et j'ai énormément appris des missions de chacune.

**Quels types de missions sont confiées aux volontaires ? Sont-elles différentes de celles confiées aux engagés ?**

Pour le domaine de la communication, les tâches relatives à la spécialité pure sont extrêmement similaires à celles des engagés. La principale différence étant dans le fait qu'un VASP (volontaire aspirant) est assimilé officier sans l'être de manière officielle. Il ne détient pas ailleurs pas le poignard et n'exerce pas de commandement. Ainsi, pour les postes dans le domaine de la communication, les chefs de cabinet ne seront jamais armés par des volontaires.

**Aujourd'hui vous êtes lieutenant et engagée. Avec le recul, que vous a apporté cette période de volontariat ?**

Cette période d'acculturation m'a énormément apporté. Elle m'a permis de découvrir l'institution et les possibilités (parcours, mutation, OPEX, formation...) que je ne soupçonnais pas. Cela m'a permis de me projeter et de préparer mon cursus futur en interne.

Ce premier contrat m'a donc également conforté dans mon choix d'engagement. En ayant débuté aviatrice, j'ai « gravi » les échelons. Cette humilité fait, je pense, de moi un meilleur officier, plus accessible et humain pour ses subordonnés.

MENU

ETREMARIN.FR

CONTACTEZ NOS CONSEILLERS

COMPTES



© etremarin.fr

BÂTIMENTS DE SURFACE - SOUTIEN

## VOLONTAIRE ASPIRANT COMMISSAIRE - EMBARQUÉ

Le commissaire des armées est un officier interarmées engagé au service de son pays. Il développe des compétences au profit des forces opérationnelles et de l'ensemble des organismes du Ministère des armées.

Extrait du site Internet etremarin.fr : incitation pour devenir VAC, volontaire aspirant commissaire, ancragage marine.

dans leur grade peuvent être promus caporal-chef ou quartier-maître de 1<sup>re</sup> classe ;

3/ Les caporaux-chefs ou les quartiers-maîtres de 1<sup>re</sup> classe qui ont obtenu une qualification dans les conditions fixées par le ministre des Armées, ou du ministre de l'Intérieur pour les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale, et accompli six mois de service dont au moins deux mois comme caporal-chef ou quartier-maître de 1<sup>re</sup> classe peuvent être promus sergent ou second maître.

### LE CAS DES ASPIRANTS

Les volontaires des armées peuvent être nommés au grade d'aspirant (volontaire aspirant ou VASP) à condition d'avoir suivi

avec succès l'un des cycles de formation donnant accès à ce grade.

Pour être admis à ces cycles de formation, les volontaires des armées doivent :

- soit avoir suivi avant le volontariat et avec succès une période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale ;

- soit être titulaires d'un titre ou d'un diplôme défini par arrêté du ministre des Armées, ou du ministre de l'Intérieur pour les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale, ou parvenus au niveau d'études défini par arrêté du ministre des Armées ou du ministre de l'Intérieur [ndlr : Bac +2 minimum] ;

- soit être sélectionnés, pendant le volontariat, en raison de l'aptitude et de

la manière de servir. À titre d'exemple, sur 158 volontaires ayant rejoint l'armée de l'air et de l'espace en 2018, il y a eu 19 VASP. En 2019, sur 214 volontaires, ils étaient 37 VASP. ■

Sources : service-public.fr ; legifrance.gouv.fr ; DRHAAE



### DU VOLONTARIAT À LA RÉSERVE

Si le volontariat dans les armées est mené jusqu'à la fin du contrat, le volontaire peut ensuite intégrer la réserve opérationnelle (RO). S'il ne le souhaite pas, il reste néanmoins disponible dans la réserve de disponibilité (RO2) dans la limite de cinq ans à compter de la fin du volontariat dans les armées.

## MARINE NATIONALE

# UN PORTE-AVIONS POUR DEMAIN

La présence d'un porte-avions dans la marine d'un pays est un signal de puissance militaire et un symbole de souveraineté. La prochaine construction du porte-avions nucléaire nouvelle génération permet à la France de maintenir son rang de nation forte.

**S'**il existe des porte-avions et des navires de transports d'avions depuis les années 1920, les porte-avions tels que nous les connaissons aujourd'hui ont réellement pris une place prépondérante dans les marines – et dans les conflits – à partir de la Seconde Guerre mondiale.

La bataille de Midway, en juin 1942, en est la parfaite illustration avec le premier engagement majeur de ces bâtiments et de l'aéronavale de deux nations. Elle opposa notamment quatre porte-avions japonais et deux porte-avions américains, et leurs quelques 500 aéronaves embarqués.

La victoire américaine marqua un tournant militaire dans la bataille du Pacifique et contribua à affirmer la puissance militaire et politique des États-Unis à l'échelon international.

Car un porte-avions n'est pas simplement un bateau plus gros que les autres, capable d'embarquer à son bord – et d'y faire décoller – 30 à 40 aéronaves. Un porte-avions, de surcroît à propulsion nucléaire, est non seulement la pièce maîtresse d'une marine nationale, mais aussi un puissant levier politique et diplomatique. Au même titre que sa capacité et sa puissance de projection, un porte-avions impose « *un signal adressé à la communauté internationale* »<sup>[1]</sup>.

La décision prise par le chef de l'État fin 2020 de lancer la construction d'un porte-avions français nouvelle génération, dotée d'une propulsion nucléaire, n'est donc pas la simple annonce d'un remplaçant au PA *Charles-de-Gaulle*, mais bien l'affirmation d'un « *outil indispensable [de] souveraineté* »<sup>[2]</sup> nouvelle génération. ■



[1] Amiral Édouard Guillaud, ancien chef d'état-major des armées, ancien commandant du PA *Charles-de-Gaulle*.

[2] Florence Parly, ministre des Armées.

\* Sources du dossier : MINARM, Assemblée nationale, Sénat, www.netmarine.net, *Cols bleus* n° 3092.

# UN PA-NG POUR 2038

**Mastodonte de puissance et de technologie, le porte-avions nouvelle génération devrait prendre la mer en 2038. Il s'agira du plus grand bâtiment de guerre français et européen.**

Les études pour remplacer le porte-avions Charles-de-Gaulle ont été initiées en octobre 2018.

Un peu plus de deux ans après, le 8 décembre 2020 exactement, le président de la République annonçait sa « décision de doter le futur porte-avions français nouvelle génération d'une propulsion nucléaire »<sup>[1]</sup>.

Ce choix met un terme à « la phase d'étude des différentes hypothèses d'architecture et de propulsion du porte-avions nouvelle génération » (PA-Ng), indique le ministère des Armées.

À ce jour, peu de pays dans le monde disposent de porte-aéronefs (avions et hélicoptères) mais le nombre de ces bâtiments devrait croître, passant de 28 en 2020 à 36 en 2040 selon les études. Actuellement, la première puissance sont les États-Unis qui possèdent onze porte-avions, tous dotés d'une propulsion nucléaire. Les autres pays sont le Royaume-Uni et la Chine qui en possèdent deux chacun, à propulsion classique, ainsi que l'Inde qui n'en pos-

sèdent qu'un seul, au même titre que la pourtant toute puissante Fédération de Russie.

Si la France n'est dotée elle aussi que d'un seul porte-avions, elle se distingue toutefois des autres nations en étant le second pays à disposer d'un bâtiment à propulsion nucléaire, aux côtés des États-Unis.

## CONSTRUIT À SAINT-NAZAIRE

Une nouvelle étape s'ouvre donc maintenant, celle de la réalisation des plans. Elle devrait se poursuivre jusqu'en 2025. Si le calendrier initial est respecté, c'est alors à cette date que débiteront les travaux de construction du bâtiment.

La coque verra le jour dans les Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. Ceux-ci « seront associés à Naval Group pour l'intégration des systèmes de combat et des systèmes aviation. Technicatome quant à lui, réalisera et intégrera les chaufferies nucléaires », selon le ministère. Sans oublier Dassault Aviation, maître d'œuvre du futur

avion de combat, un chasseur de nouvelle génération (New Generation Fighter, NGF) Après deux ans d'essais en mer initiés en 2036, le PA-Ng devrait être pleinement opérationnel en 2038. Il s'agira du neuvième porte-avions de l'histoire de la Marine nationale, le deuxième à propulsion nucléaire. Le PA Charles-de-Gaulle quant à lui devrait quitter le service la même année annonce le ministère des Armées, ou un peu plus tard comme l'imagine le Sénat dans son rapport publié en juin 2020<sup>[2]</sup>. Mais une telle décision nécessiterait alors « une quatrième opération de régénération du combustible nucléaire et d'adaptation aux évolutions technologiques », autrement dit un arrêt technique majeur (ATM) d'environ 18 mois.

## LE CHOIX DU NUCLÉAIRE

Pourquoi avoir – comme pour le PA Charles-de-Gaulle – opté pour une propulsion nucléaire et non diesel ? « Notre avenir stratégique passe par le nucléaire » déclarait le président de la République le 8 décembre 2020 au Creusot.

© Naval Group



Le porte-avions nouvelle génération français sera notamment développé par Naval Group.

« D'un point de vue "pratique", répond la ministre des Armées sur Twitter, le nucléaire a deux grands avantages : il permet de gagner en autonomie, puisqu'il ne nécessite pas d'approvisionnement en carburant, sauf pour ses aéronefs. Et il permet une excellente disponibilité du bâtiment. D'un point de vue stratégique et industriel, construire une propulsion nucléaire pour notre prochain porte-avions est crucial pour que la France maintienne bien les compétences uniques de sa filière nucléaire. »

Le choix du nucléaire ne se limite d'ailleurs pas uniquement au PA-Ng. « Nous agissons sur le long-terme, a complété Florence Parly. Nous construirons dans les prochaines années les propulsions nucléaires de nos SNLE et SNA [ndlr : SNLE et SNA 3G]. Si nos ingénieurs ne concevaient pas de chaufferies nucléaires embarquées pendant des décennies, nous affaiblirions ce savoir-faire et notre souveraineté. »

Le Sénat pour sa part, rappelle qu'en « raison du système de combat aérien

futur (SCAF)<sup>[3]</sup> le porte-avions sera massif. Du fait de ce gabarit, de l'autonomie et de la flexibilité requises, la propulsion nucléaire s'imposait. »

## PLUS GRAND, PLUS FORT !

La puissance et la capacité d'action du PA-Ng vont se traduire par des dimensions plus importantes que celles du PA Charles-de-Gaulle et des innovations majeures.

Le tonnage tout d'abord passera de 42 500 à 75 000. La longueur du bâtiment

## Comparatif entre le Charles-de-Gaulle et le PA-Ng

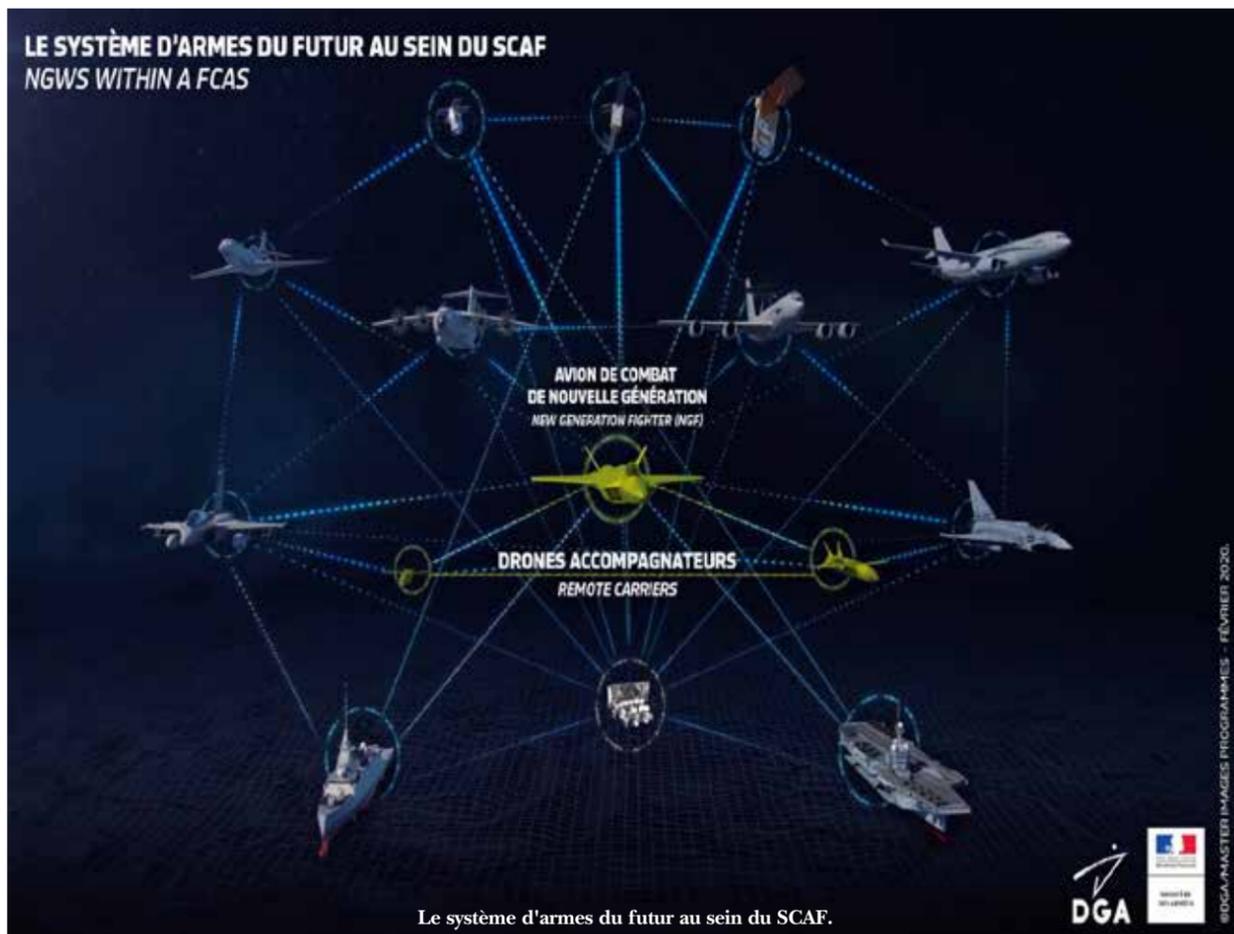
	PA Charles-de-Gaulle	PA-Ng
<b>Port d'attache</b>	Toulon	Toulon
<b>Équipage</b>	Jusqu'à 2 000 hommes (dont 700 du groupe aérien)	Jusqu'à 2 000 hommes (groupe aérien compris)
<b>Tonnage</b>	42 500	75 000
<b>Longueur</b>	261,5 m	300 m
<b>Largeur</b>	64,36 m	80 m
<b>Vitesse</b>	27 nœuds (50 km/h)	27 nœuds (50 km/h)
<b>Vitesse</b>	Nucléaire	Nucléaire
<b>Chaufferies</b>	2 chaufferies K15 (150 MW « thermiques »)	2 chaufferies K22 (220 MW « thermiques »)
<b>Catapultage</b>	2 catapultes à vapeur	Catapultes électromagnétiques
<b>Aéronefs</b>	Jusqu'à 40 Rafale	Une trentaine d'avions de combat nouvelle génération
<b>Arrêt technique majeur (ATM)</b>	Tous les 7 à 8 ans	Tous les 10 ans
<b>Années en service</b>	2001 – 2038 (ou plus)	2038 – 2080 (prévision)

« Un porte-avions comme le Charles-de-Gaulle, c'est cinquante ans de durée de vie. (...) Son successeur, il faut avoir conscience qu'il entrera en service vers 2038, et qu'il le sera toujours en 2090 ! »

[Amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la marine (2016-2020) - juillet 2019].

« Certains ont dit qu'un porte-avions c'est 40 000 tonnes de diplomatie, c'est encore plus que cela : c'est une arme de poids politique massif. »

[Florence Parly].



## FAUT-IL CONSTRUIRE UN SISTERSHIP ?

« L'éventualité d'un double équipage et de deux porte-avions ne doit pas être écartée », indique le rapport du Sénat consacré au porte-avions nouvelle génération. Les rapporteurs considèrent d'ailleurs que le débat sur la construction de deux porte-avions doit être ouvert car un « second exemplaire bénéficierait d'économies d'échelle, de l'ordre de 30% à 40% ».

Mais au-delà du coût, le Sénat souligne aussi que la construction d'un sistership « permettrait d'assurer une permanence d'alerte du groupe aéronaval, alors que la disponibilité du Charles-de-Gaulle est de 63% ».

Pour les sénateurs, « obtenir la permanence d'alerte n'implique pas de doubler l'ensemble des moyens du groupe aéronaval. Elle impliquerait une augmentation des moyens du groupe aérien embarqué (aéronefs et personnel) d'environ un tiers » seulement. Le Sénat appuie sa démonstration en rappelant qu'en juin 2020, « l'incendie du SNA Perle a montré les graves conséquences de formats de flotte trop réduits. »

augmentera de 40 m environ et la largeur de 16 m environ. La vitesse de 27 nœuds (environ 50 km/h) devrait être identique à celle du Charles-de-Gaulle, de même que son équipage (groupe aérien inclus) dont l'effectif avoisinera comme aujourd'hui 1 800 à 2 000 marins.

L'innovation majeure se situera au niveau des catapultes électromagnétiques (90 mètres) et des brins d'arrêt de nouvelle génération<sup>[4]</sup> qui remplaceront les catapultes à vapeur actuelles (75 mètres). « Un enjeu sera de permettre des opérations de catapultage et d'appointages simultanées, ce que le Charles-de-Gaulle ne permet pas », indiquent à ce sujet les rapporteurs du Sénat.

Enfin, si de telles dimensions sont prévues selon les plans, c'est pour accueillir un

groupe aérien constitué d'une trentaine de chasseurs de nouvelle génération (NGF). La transition d'un "groupe aérien Rafale" à un "groupe aérien SCAF" aura en effet lieu pendant la durée de vie du futur porte-avions. C'est pour cette raison que « nous dimensionnons nos études pour un groupe aérien d'une trentaine de chasseurs-bombardiers de la génération du NGF qui composera le cœur du système SCAF, ainsi évidemment que des sous-systèmes qui les accompagneront (drones, etc.) et des autres moyens embarqués (guet aérien type Hawkeye, hélicoptères, etc.) », explique-t-on au ministère des Armées.

## COMBIEN CELA COUTERA-T-IL ?

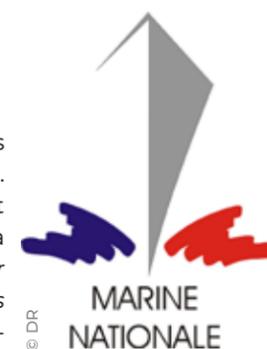
Peu de chiffres sont avancés aujourd'hui par le ministère. En juin dernier, le rapport des sénateurs se risquait à dire que « l'ordre de grandeur s'élève à plusieurs milliards d'euros, au bas mot cinq mil-

liards sans doute – et même davantage, si la propulsion nucléaire est retenue. » Ce qui a été officialisé début décembre 2020 par le président de la République.

« Le chiffre que je peux vous donner avec précision aujourd'hui, a déclaré la ministre des Armées, c'est celui du développement du bateau et de la chaufferie, qui nous occupera jusqu'en 2025, et qui représente environ 900 M€, dont 117 M€ l'an prochain » (ndlr : en 2021).

Quant aux sénateurs, ils rappellent que « quel que soit ce coût, il doit être rapporté à la durée du programme : un coût annuel de 450 M€ représenterait 1,5% du budget de défense et 0,02% du PIB (pendant au moins 10 ans). »

Pour mémoire, le budget du programme PA Charles-de-Gaulle était d'environ 20 milliards de francs (environ 3 Mds €), dont les deux tiers pour la construction du porte-avions.



## ET POURQUOI PAS DES BÂTIMENTS POLYVALENTS ?

Lors de son audition par la Commission de la défense nationale et des forces armées, le 3 juillet 2019, l'amiral Christophe Prazuck, alors chef d'état-major de la marine, répondait à cette question du député Olivier Becht :

- Jugez-vous envisageable de construire, pour remplacer [le porte-avions], des bâtiments polyvalents, c'est-à-dire des porte-avions qui puissent également être configurés en porte-hélicoptères amphibies pour d'autres missions ? Si nous avions deux ou trois navires polyvalents de ce type, nous pourrions alors assurer la permanence à la mer du groupe aéronaval.

Amiral Christophe Prazuck :

- La grande différence entre l'architecture d'un porte-avions et celle d'un porte-hélicoptères, c'est le système de catapultage ; c'est là le facteur "dimensionnant" dans un porte-avions. Certes, à l'image des Japonais, on peut envisager des porte-avions sans catapulte, que l'on appelle des LHA (Landing Helicopter Assault). Mais de tels bâtiments ne peuvent mettre en œuvre que des avions à appontage vertical et à décollage court, dont l'autonomie, les capacités d'emport et le rayon d'action sont nettement inférieurs à ce qui est nécessaire pour intervenir en premier sur un théâtre d'opération, comme la France en a l'ambition. »

[1] Discours du président de la République lors de son déplacement chez Framatome au Creusot, le 8 décembre 2020.

[2] Rapport d'information sur le porte-avions de nouvelle génération, par les sénateurs Olivier Cigolotti et Gilbert Roger, juin 2020.

[3] Système de combat aérien du futur (SCAF) : projet international d'un ensemble de systèmes d'arme aérien interconnectés entre eux au sein d'un cloud de combat, tels que l'avion de combat de nouvelle génération (New Generation Fighter – NGF) et les drones (Remote Carriers).

[4] CATOBAR : Catapult Assisted Take Off But Arrested Recovery (avec catapultes et brins d'arrêt).

[5] Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, pourvus du droit de veto : Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie.

## LES CATAPULTES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Le futur porte-avions français sera équipé de catapultes électromagnétiques, aussi appelés EMALS (Electromagnetic Aircraft Launch System), comme le sont aujourd'hui les porte-avions américains.

Le magazine *Cols bleus* rappelle dans son numéro de décembre 2020 que ces nouvelles catapultes « reposent sur le principe de l'induction magnétique. » La revue explique que « des circuits électriques, situés de part et d'autre des rails de catapultage, génèrent un champ magnétique mettant en mouvement un chariot mobile sur lequel est fixé l'aéronef. L'alimentation de ce moteur linéaire est contrôlée de manière à être ajustée à la masse de l'avion ou du drone à catapulter et à la vitesse finale nécessaire à son catapultage. » Par ailleurs, « des systèmes de stockage et de restitution d'énergie (volants d'inertie), situés en amont des moteurs, permettent de lisser les appels de puissance vis-à-vis de l'installation de production électrique du navire lors de l'utilisation des EMALS. »

## LES ATOUTS DES EMALS

Les catapultes électromagnétiques ont notamment la capacité de lancer des aéronefs de masses très différentes, souligne encore la revue des marins : drones légers, chasseurs de nouvelle génération (NGF), avions de guet aérien avancé et de commandement.

Autre avantage par rapport aux catapultes à vapeur qui équipent aujourd'hui le PA Charles-de-Gaulle, c'est « l'accélération pilotée tout le long du catapultage, ce qui réduit les efforts subis par l'ensemble de l'aéronef » et une disponibilité renforcée puisqu'il suffit de « quelques minutes, à froid, sans contrainte de réchauffage » pour rendre ces catapultes opérationnelles.

Le « rendement énergétique optimisé » ainsi qu'un encombrement moindre (pas de circuits vapeur) et une « nuisance sonore réduite lors des lancements » rendent les catapultes électromagnétiques encore plus attractives, sans oublier une « maintenance plus aisée (cartes électroniques versus systèmes mécaniques à vapeur) », indique en outre *Cols bleus*.

### UN BÂTIMENT STRATÉGIQUE ET POLITIQUE

Un porte-avions est « un outil indispensable à notre souveraineté, (...) symbole de puissance et témoignage de notre capacité d'action », selon le ministère des Armées. Des propos qui ne sont pas sans rappeler ceux tenus en 2018 par l'amiral Édouard Guillaud, ancien chef d'état-major des armées, et ancien commandant du PA Charles-de-Gaulle.

« Le porte-avions n'est pas un outil de l'ombre, il est visible, ce qui peut être un atout en cas de contrôle de l'escalade : depuis sa mise en alerte puis son appareillage jusqu'à son retour, chaque phase de son activité est un signal adressé à la communauté internationale. Il s'agit de marquer la volonté et la ligne politique du pays. »

Dans leur rapport de juin 2020, les sénateurs ajoutent quant à eux qu'avec « la dissuasion nucléaire, la détention d'un porte-avions est l'un des attributs qui permet à la France de tenir son rang de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. »

Les sénateurs soulignent en outre que « ce rang est parfois remis en cause, non seulement par les pays émergents, qui souhaiteraient accéder à ce statut, mais aussi au sein de l'Union européenne, par les partisans d'un siège commun européen au Conseil de sécurité. » Et les sénateurs de conclure : « en tant que membre du P5<sup>[5]</sup>, la France est

attendue ; elle doit être réactive et pouvoir intervenir dans les grandes crises internationales. Elle a besoin de pouvoir bénéficier, pour ce faire, d'un panel de réponses possibles. » Le porte-avions nouvelle génération, à propulsion nucléaire, devrait donc être l'une d'entre elles. ■



Le porte-avions Charles-de-Gaulle devrait quitter le service opérationnel en 2038 selon le ministère des Armées.

© Ministère des Armées



Le porte-avions nouvelle génération devrait rentrer en service en 2038.

© Naval Group

# LE GROUPE AÉRONAVAL

**Pas de porte-avions sans groupe aéronaval. Le GAN, comme on le surnomme, est constitué de bâtiments et d'aéronefs qui escortent, protègent et soutiennent le porte-avions.**

Avec ses 1 800 à 2 000 marins à son bord, le porte-avions est le prince des flots. Ses dimensions (plus de 260 m de long), sa force de frappe, sa prédisposition pour intervenir en premier, sa capacité à catapulte un avion toutes les trente secondes, sa vitesse qui lui permet de franchir 1 000 km par jour, ses réacteurs nucléaires qui lui confient une autonomie de propulsion... tout est là pour impressionner l'adversaire, mais aussi pour en faire une cible de choix !

### LES BÂTIMENTS D'ESCORTE

Comme le souligne le Rapport d'information sur le porte-avions de nouvelle génération (Sénat, 2020)<sup>[1]</sup>, « le groupe aéronaval (GAN), qui assure l'autonomie et la sécurité du porte-avions, est par nature flexible. » Selon les missions, il comprend a minima :

- 1 frégate de défense aérienne (FDA) ;
  - 1 frégate anti-sous-marine ;
  - 1 bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR) ;
  - 1 sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) ;
- En outre, le GAN peut aussi « intégrer une frégate furtive de type Lafayette pour des missions d'éclairage à l'avant, ou une frégate multi-missions (FREMM) ». Il peut aussi « bénéficier du soutien d'avions de patrouille maritime Atlantique 2 ». En



Le groupe aéronaval (GAN) : le porte-avions est escorté par des bâtiments qui complètent sa protection contre les menaces aériennes, de surface ou sous-marines.

février 2020, le GAN était constitué au total de 2 700 marins. Enfin, dans le cadre de certains exercices ou missions, des navires alliés peuvent intégrer le GAN.

### LE GROUPE AÉRIEN EMBARQUÉ

Qu'il s'agisse de « dissuasion, projection de puissance, maîtrise des espaces aéromaritimes, renseignement », souligne le rapport sénatorial, « le groupe aérien embarqué (GAé) est l'outil principal du porte-avions pour l'exercice de ses différentes fonctions.

Le GAé est en particulier le vecteur de la Force d'action navale nucléaire (FANU), qui est le second volet, aéroporté, de la composante océanique de la dissuasion. » Le groupe aérien embarqué comprend :

- le Rafale marine : 30 à 42 appareils des flottilles 11F, 12F et 17F basées à Landivisiau ;
- l'Hawkeye : avion de surveillance aérienne et de commandement aéroporté (standard E-2C) de la Flottille 4F de Lann-Bihoué ;
- les hélicoptères NH90 Caïman des flottilles 33F de Lanvéoc et 31F de Hyères, Dauphin Pedro de la flottille 35F de Hyères. ■

[1] Rapport d'information sur le porte-avions de nouvelle génération, par les sénateurs Olivier Cigolotti et Gilbert Roger, juin 2020.

# LES PRÉDÉCESSEURS DU PORTE-AVIONS NOUVELLE GÉNÉRATION

**Le tout premier porte-avions français, le Béarn, fut mis à flot en 1928. Soixante-treize ans plus tard, le premier porte-avions à propulsion nucléaire français, le Charles-de-Gaulle, entrain en service.**

Après l'expérience du *Béarn*, la Marine nationale s'est allouée au lendemain de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale les services de porte-avions récupérés auprès des marines américaine et britannique.

Il faut attendre 1961 pour que la Marine nationale se dote de son premier porte-avions construit en France avec le *Clemenceau* puis son sistership le *Foch*, en 1963.

Le *Charles-de-Gaulle*, entré en fonction en 2001 pour leur succéder, est le huitième porte-avions de la Marine. Il est aussi le premier de conception et de construction française à propulsion nucléaire, par ailleurs unique bâtiment de combat de surface de ce type en Europe à ce jour.

## UNE COQUE TRANSFORMÉE

Le porte-avions *Béarn* (1928-1952) est à l'origine un cuirassé de la classe *Normandie* de 25 000 tonnes, construit à La Seyne-sur-Mer (Var) en 1914 mais jamais achevé. Si quatre autres coques identiques sont démantelées à l'issue de la Grande Guerre, la cinquième coque elle, restée sur cales, est transformée en porte-avions en 1928. Capable d'accueillir 30 aéronaves, le *Béarn*

est engagé dans la guerre d'Espagne dès 1936 en appui des patrouilles des cuirassés de l'escadre, puis de septembre 1939 à avril 1940 contre la *Kriegsmarine* allemande. Il sert en mai 1940 au transport de l'or de la Banque de France pour payer les avions achetés aux États-Unis.

Au début du conflit indochinois, il achève les aéronefs du Corps expéditionnaire français. Relégué en ponton pour les

sous-marins de 1952 à 1965 à Toulon, le *Béarn* est démantelé en 1967 en Italie.

## VENUS DES ÉTATS-UNIS

Au lendemain de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale, la Marine nationale se tourne vers ses alliés anglo-américains pour se doter de porte-avions.

■ **Dixmude** (D97), 1947-1960 : à l'origine cargo américain de type C3 *Rio Parana* construit en 1939 à Chester (États-Unis), le



Carte postale du porte-avions *Béarn* issue de la série Marine militaire française (éd. Léon Barra).

bâtiment est tout d'abord le porte-avions britannique *Biter* (D97) de 13 000 tonnes pouvant accueillir 16 avions. Il participe en novembre 1942 à l'opération *Torch* (débarquement anglo-américain en AFN) puis est affecté à la protection des convois dans l'Atlantique Nord jusqu'en 1944.

Passé sous pavillon français en 1946, rebaptisé *Dixmude* (A609), il initie au Tonkin les premières sorties au combat effectuées par un porte-avions français. Devenu bâtiment de transport en 1947, il est désarmé en 1960 puis rendu aux États-Unis en 1966 qui l'utilisent comme navire-cible.

■ **Lafayette** (R96), 1951-1962 : ex-porte-avions américain *USS Langley* de 11 000 tonnes, construit en 1943 à Camden (États-Unis), pouvant accueillir 26 avions. Prêté à la France en 1951, il est rebaptisé *Lafayette* et sert en Indochine, ce qui lui vaut l'attribution de la croix de guerre des TOE. Il navigue ensuite en Méditerranée et sur les côtes africaines. Il est restitué aux États-Unis en 1963.

■ **Bois Belleau** (R97), 1953-1960 : ex-porte-avions américain *USS Bellau Wood*, ce sistership du *Lafayette* est prêté à la France en 1953. Rebaptisé *Bois Belleau*, il sert en Indochine puis en Méditerranée jusqu'en 1960, date à laquelle il est rendu aux États-Unis.



■ **Arromanches** (R95), 1946-1978 : ex-bâtiment britannique *HMS Colossus* de 14 000 tonnes construit à Vickers-Armstrong (Angleterre), lancé en 1944 et loué à la France en 1946 pour cinq ans. Rebaptisé *Arromanches*, capable d'accueillir 26 avions, la Marine nationale en fait l'acquisition en 1951.

## CONSTRUITS À BREST ET SAINT-NAZAIRE

Au milieu des années 1950, la France entame la construction de ses propres porte-avions : le *Clemenceau* en 1955 et son sistership le *Foch* en 1957.

■ **Clemenceau** (R98), 1961-1997 : premier véritable porte-avions français (construit à Brest) de 24 000 tonnes, capable d'accueillir 36 avions. Il a participé à la majorité des opérations navales françaises entre 1968 et 1997. Vendu pour démolition en 2003.

■ **Foch** (R99), 1963-2000 : deuxième porte-avions français (construit à Saint-Nazaire) de 24 000 tonnes, capable d'accueillir

36 avions. Vendu au Brésil en novembre 2000 et rebaptisé *São Paulo* (A12), il a été désarmé en 2018.

■ **Charles-de-Gaulle** (R91) 2001-? : à l'origine, ce PA devait s'appeler *Richelieu* mais le Président Chirac en décida autrement. Il est le troisième porte-avions français (construit à Brest) et le premier à propulsion nucléaire : 37 000 tonnes (42 000 tonnes à pleine charge) et capable d'accueillir 40 aéronaves. Il est le plus grand navire de guerre européen. Il a participé à plusieurs opérations menées en Afghanistan dès 2001 ainsi qu'au large de la Libye en 2011. Le PA *Charles-de-Gaulle* est décoré de la croix de la Valeur militaire avec palme (2011) et de la *Meritorious Unit Commendation*, citation remise en 2016 par l'US Navy.

Le *Charles-de-Gaulle* fut notamment commandé par le CV Édouard Guillaud (1999-2001), devenu chef d'état-major des armées (2010-2014), le CV Jean-Philippe Rolland (2009-2011), actuel chef de l'état-major particulier du président de la République, le CV Olivier Lebas (2011-2013), actuel commandant de la zone maritime Atlantique, le CV Pierre Vandier (2013-2015), actuel chef d'état-major de la Marine nationale et le CV Éric Malbrunot (2015-2017), actuel sous-chef d'état-major plans et programmes. ■

## LES PIONNIERS DE L'AÉRONAVALE

Le 8 mai 1914, le célèbre avionneur René Caudron (1884-1959), est le premier pilote français à réussir un décollage à partir du bâtiment de la Marine *Foudre*, aux commandes d'un biplan Caudron Type J. Il parvint à amerrir au large.

La *Foudre* était à l'origine un ravitailleur de torpilleurs qui fut transformé en porte-hydravions en 1913 par l'ajout d'une plate-forme à l'avant du navire.

## LE PREMIER POSÉ

Le lieutenant de vaisseau Paul Teste (1892-1925) est le premier pilote français à poser son aéronef sur un porte-avions, le *Béarn*, en 1920. À cette date, le bâtiment n'est pas encore totalement achevé.

Issu de l'École navale en 1911, Marcel Teste est enseigne de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe au début de la Grande Guerre. Après avoir pris part aux opérations en Méditerranée et en Adriatique, il rejoint les escadrilles B101 et B102 à Dunkerque en 1917, en tant qu'observateur.

Fait prisonnier à la suite de l'amerrissage forcé de son hydravion en mai 1917, il parvient à d'évader d'Allemagne en janvier 1918. Il devient instructeur sur hydravion la même année.

Il est par la suite nommé à la tête de l'aviation d'escadre, la première formation d'aviation embarquée constituée en France. Il a pour missions de tester les avions les plus propices à être embarqués et de mettre au point les techniques d'appontage. Le 20 octobre 1920, il devient le premier français à poser son avion sur un navire.



Décédé en 1925, le capitaine de corvette Teste, donne son nom au bâtiment de transport d'hydravions construit en 1929. Au dos de cette carte postale illustrée par Paul Igert, on peut lire : « Commandant Teste. Aviateur audacieux, un des plus hardis pionniers de l'aviation maritime. Tué dans un accident d'aviation. »

GARDE NATIONALE

# BILAN DE LA RÉSERVE

**Cinq ans après la décision d'une « montée en puissance » des réserves, découvrez le bilan de l'exercice 2015-2019 : déconvenues, coupes, retards mais aussi objectifs parfois dépassés.**

En introduction du *Rapport d'évaluation de la réserve 2015*, le ministre de la Défense d'alors, Jean-Yves Le Drian, écrivait : « L'année 2015 a marqué un tournant pour la réserve militaire : c'est la première étape d'une montée en puissance dont les résultats sont d'ores-et-déjà tangibles. »

Au lendemain des attentats de janvier et du déclenchement de l'opération Sentinelle, j'ai souhaité que soit rénovée la politique de la réserve militaire. »

L'année 2019 avait été fixée par les autorités comme celle des échéances, des objectifs. En partant des données présentées dans le *Bilan social 2019* du ministère des Armées, voici une synthèse de la réserve, cinq ans après les débuts de sa « montée en puissance ».

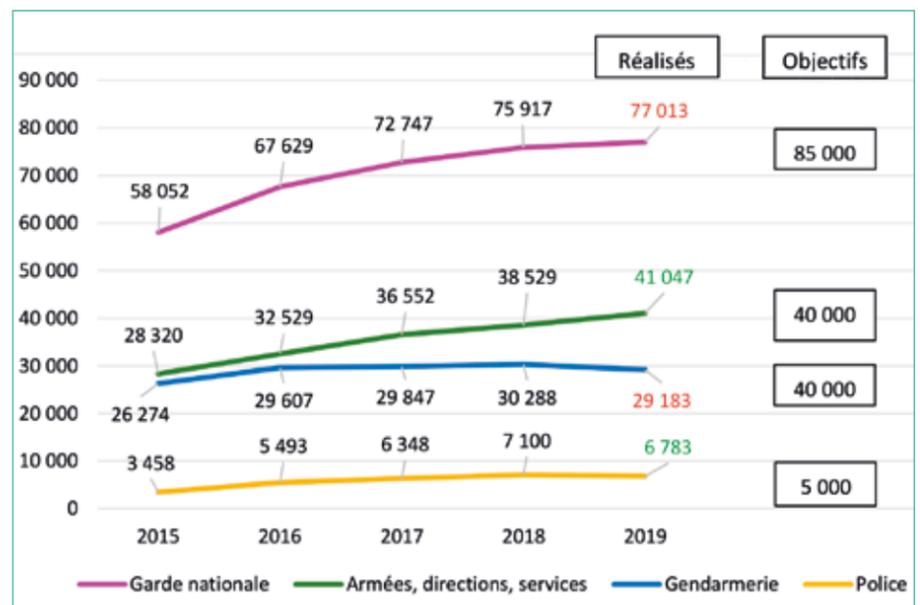
## 70 230 RÉSERVISTES SOUS ESR

Au 31 décembre 2019, la réserve militaire (armées + gendarmerie) de la Garde nationale avait un effectif de 70 230 hommes et femmes, ces dernières comptant pour 21,3% des effectifs.

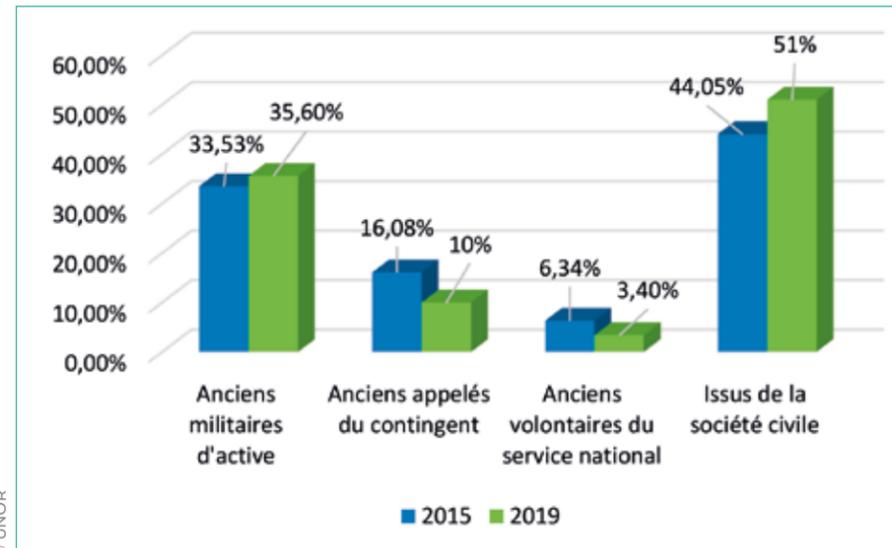
Selon ces chiffres présentés dans le *Bilan social 2019*, le personnel de réserve de la

gendarmerie représente 41,6% des effectifs et celui de l'armée de terre quelques 35,4% à lui seul. Très loin derrière, viennent ensuite la Marine nationale (8,9%) et l'armée de l'air et de l'espace (8,2%), puis le service de santé des armées (4,7%), les commissaires et

aumôniers du service du commissariat des armées (0,8%), le service des essences des armées (0,3%) et la direction générale de l'armement (0,1%). La réserve opérationnelle des armées (terre, air et espace, marine) et des formations rattachées (DGA, SCA, SSA, SEA, SID)



Évolution des effectifs de la Garde nationale depuis cinq ans, établi d'après le *Bilan social 2019* et les bilans de la réserve et de la Garde nationale 2015 à 2018



Comparaison de la répartition des réservistes militaires sous ESR, par origine, en 2015 et 2019.

comptait 41 047 membres fin décembre 2019 ; celle de la gendarmerie nationale, 29 183 membres à la même date.

## BILAN PLUS OU MOINS ATTEINT

Si le *Bilan social 2019* se félicite de l'effectif 70 230 obtenu à la fin de l'année 2019 pour ce qui concerne les armées et formations rattachées ainsi que la gendarmerie, il faut cependant signaler que l'objectif n'est que partiellement atteint.

Celui-ci prévoyait en effet un effectif de 80 000 réservistes fin 2019, répartis équitablement à hauteur de 40 000 membres dans les armées et autant dans la gendarmerie. Si les armées ont même dépassé cet objectif (41 047 réservistes sous ESR), la gendarmerie elle, affiche un retard d'environ 10 000 réservistes en 2019. Les coupes budgétaires sont sans aucun doute en partie responsables de ce déficit.

La réserve civile de la police nationale devait quant à elle atteindre l'effectif de 5 000 hommes fin 2019 ; un objectif largement dépassé : 6 783 réservistes.

L'effectif global de la Garde nationale (armées + gendarmerie + police), au 31 décembre 2019, s'élevait donc à 77 013 hommes et femmes.

## LA DURÉE DES ACTIVITÉS

En 2015, le volume global de jours d'activité (armées + gendarmerie) était de 1 324 244

jours contre 1 137 961 en 2014. Ce chiffre a presque doublé depuis pour atteindre 2 104 213 jours au 31 décembre 2019. La moyenne annuelle de jours d'activité est passée quant à elle de 24,35 jours en 2015 (20,74 jrs/an en 2014) à 30 jours en 2019. L'année 2019 termine cependant à environ deux points de moins qu'en 2018 (31,9 jrs/an).

Avec 1 628 813 jours d'activité en 2019, la réserve des armées et formations rattachées poursuit sa progression. Rapporté à la moyenne annuelle de jours d'activités, cela équivaut à 37,86 jours/an en 2019 (pour un objectif fixé à 36,5 jrs/an). C'est environ dix jours de plus en cinq ans : 27,90 jrs/an en 2015 (24,07 en 2014).

Avec seulement 475 400 jours d'activité en 2019, la réserve de la gendarmerie nationale connaît en revanche une baisse importante depuis 2017 lorsque ce volume est rapporté à la moyenne annuelle de jours d'activités : 16,3 jrs/an en 2019 contre 23,5 en 2018, 32,8 en 2017, 26,6 en 2016, 20,56 en 2015.

Le volume de journées d'activités en 2019 est même inférieur à celui de l'année 2014 : 17,33 jrs/an.

## LES OPEX STAGNENT

En 2019, 3,8% des jours d'ESR dans le service de santé des armées ont été réalisés en opération extérieure (Opex).

## LA LIMITE D'ÂGE

Si officiellement les forces armées recrutent des réservistes âgés de 17 à 40 ans, la limite d'âge est augmentée pour les candidats souhaitant rejoindre la DGA, le SCA et le SEA en tant que réserviste.

Selon le ministère, ces directions et services « recherchent des personnes bénéficiant d'une certaine expérience professionnelle ».

Ainsi, un postulant militaire du rang peut se présenter officiellement jusqu'à l'âge de 50 ans. Quant aux candidats sous-officiers ou officiers, l'âge limite « est égale à celle des militaires d'active augmentée de 5 ans ».

Autre cas de figure, les limites d'âge des réservistes spécialistes (article L.4221-3 du code de la défense) et des réservistes de certains corps du SSA (praticiens de santé).

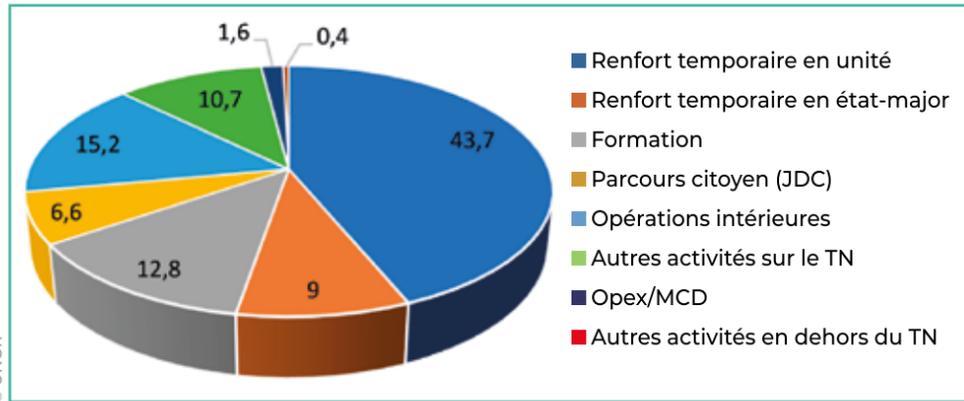
Pour ceux-ci, elles sont « augmentées de 5 à 10 ans au-delà de celles des cadres d'active, dans la limite de 72 ans (article L.4221-2) ».

## LA RÉALITÉ DES FAITS

Les jeunes (17-25 ans) comme cible prioritaire. Les exemples remontant du terrain vont également en ce sens. Le SSA et la DGA, toujours selon certains exemples portés à notre connaissance, semblent comme indiqué officiellement, plus ouverts à l'accueil de candidats « âgés », à condition toutefois qu'ils soient hautement qualifiés et disposant de spécialités rares.

Le SSA fournit depuis longtemps le plus important contingent de réservistes en Opex en déployant ses médecins, dentistes, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers réservistes sur tous les théâtres d'opérations.

Assez logiquement, l'armée de terre occupe la deuxième place des effectifs sous ESR qui ont séjournés en Opex (2,7%). Les commissaires du SCA arrivent juste après (2,4%), suivis par la marine (1,7%) et l'armée de l'air et de l'espace (1,6%)



Répartition des réservistes sous ESR par type d'activité en 2019.

Au total, les réservistes des armées déployés en Opex représentaient 1,9% des jours d'ESR effectués au cours de l'année 2019, soit à peine plus de 0,32% depuis 2015 alors que l'effectif global de réservistes opérationnels a augmenté de 44,94% parallèlement ! Pour compléter ces chiffres, il serait intéressant de connaître le volume d'anciens militaires d'actives devenus réservistes qui ont été déployés en comparaison avec celui des réservistes issus de la vie civile.

**LES ANCIENS D'ACTIVE DE PLUS EN PLUS NOMBREUX**

En 2015, le ministère se réjouissait d'une « politique de recrutement volontariste » qui permettait d'accroître « la part de réservistes issus de la société civile », un défi en partie acquis d'avance du fait de

la diminution du nombre de Français anciens appelés du contingent (16,8% en 2015). Cette année-là, la réserve opérationnelle comptait 33,53% d'anciens militaires d'active, soit environ trois points de moins par rapport à 2014 (36,64%). L'objectif du ministère qui était alors d'atteindre un effectif de réservistes composé à 70% de volontaires issus de la société civile (dont les anciens appelés du contingent) et à 30% d'anciens militaires d'active, était donc en passe d'être atteint. À peine cinq ans plus tard, les chiffres donnent tort aux objectifs du ministère. Fin 2019 en effet, 35,6% des réservistes sous ESR étaient d'anciens militaires d'active (2 points de plus par rapport à 2015) contre 64,4% issus de la société civile (y compris les 10% d'anciens appelés), soit trois points de moins par rapport à 2015 (66,47%) !

**LA RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ**  
La réserve de disponibilité (RO2) qui est composée de tous les anciens militaires d'active soumis à une obligation de disponibilité durant les cinq années suivant leur départ des forces armées (art. L.4231-1 du code de la défense), disposait d'un effectif de 98 388 hommes (80 783, soit 82,1%) et femmes (17 605, soit 17,9%) à la fin de l'année 2019. Dans le détail, les armées et formations rattachées comptait 60 700 membres auxquelles s'ajoutent les 37 688 de la gendarmerie. L'armée de terre (37,4%) et la gendarmerie (38,3%) comptent les effectifs les plus nombreux, devant l'armée de l'air et de l'espace (11,3%) et la marine (10,6%). On observe une diminution constante des effectifs de la RO2 depuis 2015 dans les armées : 62 402 (2018), 63 380 (2017), 67 572 (2016), 88 269 (2015). Dans la gendarmerie en revanche, la courbe est inversée, passant de 28 753 RO2 en 2015 à 37 688 en 2019, malgré une chute à 26 289 en 2016.



**LES RÉSERVISTES CITOYENS**

La réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS)<sup>[1]</sup> qui a pour mission « d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien armées-Nation », comptait un effectif total de 5 750 membres à la fin de l'année 2019 : 4 244 dans les armées et formations rattachées, 1 506 dans la gendarmerie. À noter que 40% des réservistes citoyens sont agréés par l'armée de terre, 26% la gendarmerie, 20,2% l'armée de l'air et de l'espace, 7,6% la marine, 2,5% le SSA, 1,7% le SCA, 1,6% la DGA, 0,1% le SEA et 0,1% le SID. Comme les années précédentes, l'effectif des officiers est le plus important avec 5 337 agréments (92,8%) contre seulement 390 pour les sous-officiers (6,8%) et 23 pour les militaires du rang (0,4%). Enfin, 19,4% des RCDS sont des femmes.

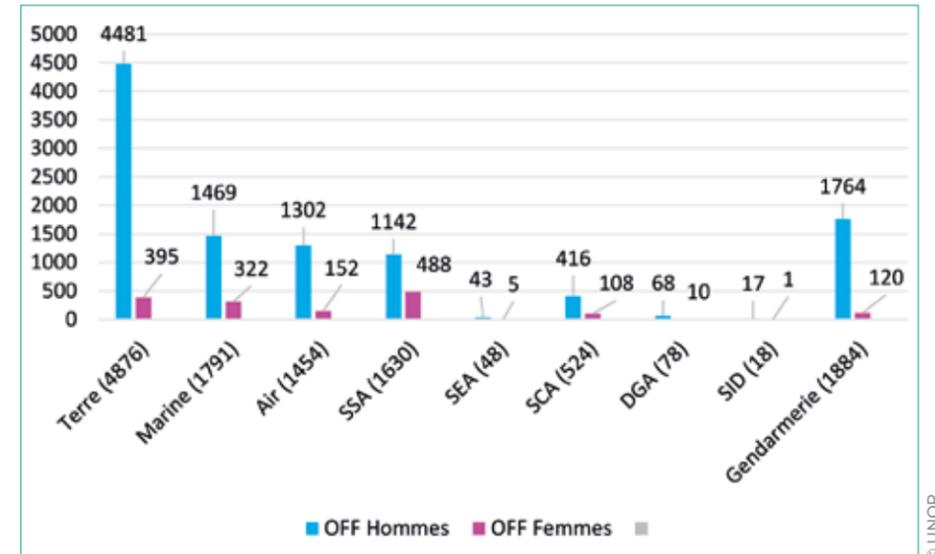
**MOINS 4 MILLIONS D'EUROS**

Il n'y a pas d'éléments à propos du budget de la réserve opérationnelle dans le Bilan social. On trouvera alors une idée du montant alloué grâce à l'audition de la ministre des Armées par la commission de la défense nationale et des forces armées, le 6 octobre 2020. ■ Question du député Thomas Gassilloud : « Bien que le chef d'état-major ait dit vouloir faire monter en puissance la réserve opérationnelle, 4 millions supplémentaires seulement y sont alloués, alors que ces crédits ont baissé de 5 millions l'année dernière ; dans ces conditions, la hausse prévue sera-t-elle

suffisante pour permettre à la réserve opérationnelle de remplir ses objectifs ? » ■ Réponse de la ministre des armées : « En 2020, nous avons atteint la cible des 40 000 réservistes fixée par la LPM. Les moyens budgétaires ont correspondu à cette ambition : en 2015, 70 millions étaient budgétisés pour cette réserve ; en 2021, 159 millions le sont, soit plus du double. Les réservistes sont donc beaucoup plus nombreux, et la réserve constitue désormais une force de frappe très intéressante. Chaque jour, en 2020, un peu plus de 3 000 réservistes servaient les armées, dont près de 680 pour des missions de protection du territoire. »

**LES CONSIGNES DU DIAR**

La question du député Gassilloud renvoie aux consignes données en février 2020 par le délégué interarmées aux réserves (DIAR), le général de division Walter Lalubin, dans sa "directive de gestion pour 2020 de la ressource T2"<sup>[2]</sup> dédiée à la réserve opérationnelle des organismes interarmées : « L'année 2020 est une année de tension sur le titre 2 de la réserve opérationnelle, qui marque la fin d'une période plus favorable durant laquelle la montée en puissance progressive des réserves nous a permis de recruter et d'employer largement jusqu'à atteindre aujourd'hui un état d'équilibre, écrit-il. En 2019, les limites de cette situation favorable ont été atteintes et même



Répartition des officiers sous ESR (armées + gendarmerie), par gestionnaire et par sexe, en 2019.

dépassées : les effectifs cibles de 40 000 ont été approchés puis atteints au 2<sup>e</sup> semestre ; le T2 a été surconsommé par suremploi de la réserve [avec un] taux d'activité approchant les 40 jours annuels/réserviste (au lieu de 36,5), d'où un dépassement d'environ 14%. En 2020, le respect strict du budget alloué pour l'ensemble des réserves du périmètre ministériel est de 152 M €, soit une vingtaine de millions d'euros de moins que le consommé 2019 » !

**LES VARIABLES D'AJUSTEMENT**

Le 28 janvier 2021, le DIAR diffusait une nouvelle "directive de gestion de la ressource T2", cette fois pour 2021 mais dans le même esprit que la précédente. Il y appelle les organismes interarmées (OIA) à poursuivre en 2021 la « discipline demandée depuis la fin de l'année 2019 et la rigueur budgétaire » afin d'éviter de renouveler la « surchauffe » du début de l'année 2020. Et pour répondre aux exigences du Cabinet, le DIAR précise quelques « principes », tels que piloter la variable du coût lié au grade. En un mot : « l'emploi

**COMPARAISON AVEC L'ACTIVE**

Fin décembre 2019, les effectifs du ministère des Armées de déclinaient ainsi : ■ 62 512 employés civils (+2% par rapport à 2018) dont 39,4% de femmes. ■ 205 782 militaires (-0,3% par rapport à 2018) dont 16,1% de femmes : 33 191 officiers, 91 816 sous-officiers et 79 358 militaires du rang. À ces militaires d'active, il convient donc d'ajouter les 41 047 membres de la réserve opérationnelle des armées et des formations rattachées.

d'un lieutenant-colonel (T) à 177 €/jour pendant 30 jours peut être utilement remplacé par l'emploi d'un capitaine (T) à 137 €/jour pendant 39 jours ». Les capitaines se réjouiront de cette décision... et les lieutenants-colonels eux, apprécieront que leur engagement de 20 années sous ESR soit réduit à celui de variable ! ■

[1] L'expression "réserve citoyenne de défense et de sécurité" a été consacrée en remplacement de "réserve citoyenne" (RCIT) par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui en fait la première des réserves thématiques composant la réserve civique.  
[2] Le titre 2 (T2) correspond aux dépenses de personnel, dont les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales.

GARDE NATIONALE

# POLICE : VERS 30 000 RÉSERVISTES ?

**Dans une interview accordée fin janvier au quotidien *Le Parisien*, le ministre de l'Intérieur a dévoilé son souhait de faire évoluer en volume la réserve de la police nationale.**

Le ministre de l'Intérieur inaugurerait le 25 janvier dernier, le Beauvau de la sécurité. En amorce des concertations entre les forces de l'ordre et leur ministre de tutelle, Gérald Darmanin a présenté le matin même dans les colonnes du journal *Le Parisien* quelques-unes des grandes lignes de son projet. Parmi celles-ci : augmenter les effectifs de la réserve de la police. « Nous allons doter la police nationale d'une réserve opérationnelle comme celle de la gendarmerie. On y compte actuellement près de 5 000 réservistes représentés à 90% par des retraités. Je veux la rajeunir et atteindre le chiffre de 30 000, comme dans la gendarmerie. C'est une richesse en termes d'effectif et de brassage culturel et social. Je souhaite que cette réserve soit opérationnelle et qu'elle puisse se spécialiser dans les violences conjugales et intrafamiliales. Elle devrait être en fonction dès septembre. »



Écusson de bras des réservistes civils de la police nationale.

## UNE RÉALITÉ DEPUIS 2003

Les propos du ministre de l'Intérieur font écho à ceux tenus par directeur général de la Police nationale (DGPn) lors de son audition devant la commission des Lois le 1<sup>er</sup> décembre 2020, comme le rappelle le rapport sénatorial intitulé *L'ancrage territorial de la sécurité*

intérieure, déposé le 29 janvier 2021 par les sénateurs Rémy Pointereau et Corinne Féret<sup>[1]</sup>.

« À la différence de la gendarmerie, qui dispose d'un potentiel de 30 000 gendarmes dans la réserve civile, précise le DGPn, nous avons simplement 6 000 réservistes dans la police, qui sont souvent d'anciens policiers ou d'anciens adjoints de sécurité. »

La réserve de la police existe en effet déjà depuis 2003<sup>[2]</sup> sous l'appellation de réserve civile de la Police nationale. Elle « s'adresse aux policiers retraités ainsi qu'à l'ensemble des citoyens volontaires (âgés de 18 à 65 ans). » Elle est même ouverte depuis le 21 juillet 2016, aux anciens adjoints de sécurité (ADS) qui



© DR



© Ministère de l'Intérieur

Comment devenir réserviste dans la police nationale et quelles sont les missions confiées aux volontaires actuellement ?

peuvent « s'engager comme réserviste dans des conditions comparables à celles des policiers retraités. » Cette réserve forte de 6 783 hommes et femmes est partie intégrante de la Garde nationale aux côtés des réserves opérationnelles de la gendarmerie (29 183 réservistes en 2019) et des armées (41 047 réservistes)<sup>[3]</sup>.

## LA RÉSERVE STATUTAIRE ET LES VOLONTAIRES

Dans son rapport consacré aux réserves opérationnelles dans la police et la gendarmerie nationales (avril 2019), la Cour des comptes précise en détail la composition de la police nationale qui dispose dans les faits d'une réserve, dite civile, de 17 696 personnels. Celle-ci « compte d'une part, au sein de la réserve statutaire, les 11 348 anciens policiers soumis à une obligation de service de cinq années après leur

départ en retraite [ndlr : l'équivalent de la RO2 dans les armées] et jusqu'à l'âge de 65 ans et, d'autre part, les 6 348 volontaires sous ESR, anciens policiers et, depuis la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure du 14 mars 2011, de volontaires issus de la société civile ainsi que, depuis le décret de 2016, des anciens adjoints de sécurité (ADS). »

## UNE OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le directeur général de la Police nationale soulignait encore lors de son audition son souhait d'ouvrir encore plus la réserve à l'ensemble des citoyens et pas seulement aux anciens policiers, rappelant que « peu de personnes issues de la société civile » intègrent pour l'instant ses rangs. « Or je pense qu'outre leur soutien, affirmait le DGPn, ces réservistes pourraient nous apporter

## LES SYNDICATS PEU RÉCEPTIFS À L'ANNONCE DU MINISTRE

Faisant suite aux propos du ministre de l'Intérieur, la radio France Bleu Mayenne a diffusé les réactions du secrétaire régional du syndicat Unité SGP Police des Pays de la Loire. « Il s'agit de boulangers, de plombiers, d'apprentis, qui vont se retrouver à gérer des violences conjugales, a-t-il dit, et je doute que quelques jours de formation suffisent, quand on sait que des agents expérimentés manquent déjà d'une formation suffisante. » Ce représentant syndical a craint en outre qu'une large ouverture à des réservistes issus de la société civile « attire dans la police des gens qui l'aiment mais avec l'esprit un peu "milice", et on n'a vraiment pas besoin de ça ».

d'avantage d'ouverture à la société civile et renforcer le lien entre la police et la population. »

Cela permettrait de « donner de nouvelles opportunités aux citoyens de participer à la politique de sécurité, tout en renforçant les capacités opérationnelles de la police » comme le met en avant le *Livret n°2 Beauvau de la sécurité - Lien Police - Gendarmerie & Population*.

Enfin, à la différence des réservistes opérationnels de la gendarmerie et des armées, les policiers réservistes ne sont pas autorisés à ce jour à porter une arme, « ce qui est un handicap pour conduire des missions sur le terrain, selon le DGPn qui appelle à « trouver une solution législative à cet égard. » ■



[1] Sénat : Rapport d'information n° 323 (2020-2021) de Rémy Pointereau et Corinne Féret, fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur l'ancrage territorial de la sécurité intérieure, déposé le 29 janvier 2021.

[2] Loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure.

[3] Chiffres du Bilan social de la défense 2019.

## PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE

# RÉSERVISTES AU CECPC-3<sup>E</sup> RA

**Une cinquantaine de réservistes sont intégrés au Centre d'entraînement et de contrôle des postes de commandement-3<sup>e</sup> Régiment d'artillerie (CECPC-3<sup>e</sup> RA). Découvrons cet organisme de l'armée de terre et quelques-uns de ses hommes.**

**D**e création certes récente, mais pouvant s'appuyer sur un héritage profondément ancré dans l'Histoire, le Centre d'entraînement et de contrôle des

postes de commandement-3<sup>e</sup> Régiment d'artillerie (CECPC-3<sup>e</sup> RA) est une formation administrative de l'armée de terre dont le nom traduit explicitement la mission. Implantée en Champagne, ce corps de

taille modeste regroupe à ce jour une centaine de personnes, essentiellement des officiers et sous-officiers, auxquels s'intègrent une cinquantaine de cadres de réserve très impliqués dans les activités.



Réservistes intégrés au contrôle d'un PC.

### UN CENTRE CRÉÉ EN 2018

Le CECPC-3<sup>e</sup> RA fait partie du réseau des centres d'entraînement spécialisé de l'armée de terre<sup>[1]</sup>. C'est l'une des quinze unités des forces terrestres appartenant au pilier du commandement de l'entraînement et des écoles du combat interarmes (COM E2CIA), implanté depuis le 2 juillet 2018 à Mourmelon (Marne). Créé le 1<sup>er</sup> juillet 2017 à Mailly-le-Camp (Aube), par fusion du Centre d'entraînement des postes de commandement (CEPC) et de la Commission nationale de contrôle interarmes (CNCIA), le CEPC-3<sup>e</sup> RA a la garde de l'étendard du 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie jadis équipé du système d'arme nucléaire français PLUTON.

C'est d'ailleurs en raison de sa mission de composante terrestre de la dissuasion nucléaire, que le 3<sup>e</sup> RA s'était installé en 1972 dans cette garnison rurale de Champagne, néanmoins située à proximité de Troyes et de Châlons-en-Champagne, et dont les 13 000 ha du camp de Mailly sont propices au déploiement des postes de commandement (PC) et des unités des forces terrestres.

### LE SIMULATEUR SOULT

S'il reste fidèle, par cette filiation, aux traditions de l'artillerie, le CECPC-3<sup>e</sup> RA est en réalité une pépinière de compétences interarmes, très sollicitées dans sa mission générale d'appui à la préparation opérationnelle des PC de l'armée de terre, avec ou sans simulation.



© DR

Comme certains états-majors, il conçoit, prépare et conduit des exercices au profit des PC des forces terrestres, dans les domaines de l'entraînement fondamental, de la mise en condition avant projection et de la préparation à la prise d'alerte.

Ces exercices peuvent suivre un scénario d'animation, la célèbre « MEL/MIL<sup>[2]</sup> », ou être assistés par le simulateur SOULT<sup>[3]</sup>. Simulateur performant qui fait également ses preuves dans les écoles, SOULT exploite les technologies de l'intelligence artificielle pour la mise en œuvre d'automates qui manœuvrent des pions tactiques de niveau 5 (compagnie) ou 6 (section) de façon autonome sur un terrain simulé conformément à leur doctrine.

Il produit en outre les données nécessaires à l'analyse après action. S'appuyant sur un thème tactique générique, le centre adapte ainsi des scénarios variés, balayant l'ensemble du spectre des engagements contemporains et potentiels des forces.

### LE RÉALISME DES EXERCICES

Acteur de la mise en condition finale des PC avant leur projection dans le cadre des opérations en cours (Barkhane, Daman), le CECPC-3<sup>e</sup> RA s'efforce de les placer dans les conditions les plus proches possibles de celles qu'ils rencontreront lors de leur engagement sur le théâtre, en recréant des situations inspirées d'événements réels.

Le réalisme de ces exercices est assuré par des missions de récupération des données sur les théâtres, permettant aux PC entraînés de se familiariser avec les

### CHEF D'ÉQUIPE CONTRÔLE

Colonel (R) Daniel, ex-officier de carrière



© DR

« J'ai terminé ma carrière dans l'active à la commission nationale de contrôle interarmes, alors organisme du commandement des centres de préparation des forces, à Mailly-le-Camp », explique le colonel (R) Daniel.

« Depuis cette période, que ce soit comme officier d'active ou comme réserviste à compter de 2017 au sein du CECPC-3<sup>e</sup> RA, je participe à des contrôles de PC régimentaires ou de brigades. Je pense qu'avec les équipes dédiées à ces activités nous faisons œuvre utile à la fois pour le commandement et pour les structures auditées, revendique le colonel (R) Daniel.

### EXPERTS ET CONSEILLERS

Nous apportons notre expertise aux autorités chargées d'évaluer ces PC. Nous conseillons avec bienveillance les PC quant aux bonnes pratiques afin, si c'est nécessaire, de les faire progresser.

Ce métier de contrôleur est facile à apprendre pour peu qu'on ait un passé opérationnel. Les méthodes sont éprouvées, standardisées et les outils faciles d'emploi. In fine, ils donnent une vision précise du fonctionnement des PC, par fonctions opérationnelles comme sur le plan du travail collectif. »

Pour le colonel (R) Daniel, « ce travail est intéressant et reconnu. Il a lieu partout en France, en centre de simulation, en garnison, en camp ou en terrain libre. Il concerne les unités de mêlée, d'appui et de soutien. Ainsi, chaque contrôle a ses particularités, ce qui permet d'éviter toute routine.

Pour un officier ou un sous-officier d'active ou de réserve, un emploi à la division contrôle du CECPC-3<sup>e</sup> RA peut représenter une opportunité dans le déroulement d'une carrière. »

« *Le recrutement des réservistes est crucial pour l'exécution de ma mission consacrée à la préparation opérationnelle des forces terrestres.* »

[Colonel Nicolas Tachon - commandant le CECPC-3<sup>e</sup> RA]

systèmes d'information opérationnelle et de commandement et les procédures en vigueur, en disposant de matériels de dernières générations dans un environnement numérisé.

Il repose aussi sur la participation d'experts et de mentors ayant l'expérience des opérations, mais aussi par la projection régulière sur ces théâtres du personnel du centre, qu'il soit d'active ou de réserve.

**L'EXPERTISE**

Mais la véritable spécificité du CECPC-3<sup>e</sup> RA est son expertise du contrôle de l'état de préparation des PC, selon des mandats fixés par les différentes chaînes hiérarchiques. Si sa cible principale est le de niveau 3 (les PC des brigades interarmes), il contribue également à l'entraînement du niveau 2 (PC des divisions, PC interarmées de théâtre) et surtout du niveau 4 (groupement tactique interarmes, GTIA).

Ses équipes de contrôleurs, composées d'officiers d'active et de réserve, chacun expert dans un domaine particulier, se déplacent ainsi sur tout le territoire, là où se déroulent les activités opérationnelles servant de support à la mission de contrôle, que ce soient des exercices de PC (CPX) ou des exercices avec déploiement de troupes (FTX).

**DES POSTES À POURVOIR**

Le CECPC, comme sa garnison d'accueil, sont donc amenés à connaître d'importants développements dans le cadre de la modernisation de l'armée de terre, car c'est là que se déroulent les expérimentations tactiques du programme SCORPION. C'est ici aussi que le CECPC-3<sup>e</sup> RA contribue, dans

**DES EXERCICES À L'OPEX**  
**Commandant (R) Hervé, actuellement au Mali**

« *Réserviste issu du contingent, j'ai servi à l'EMF2 de 1998 à 2008, au CPCO de 2008 à 2019 puis au CECPC depuis 2019, explique le commandant (R) Hervé. La mission que m'a donnée le chef du bureau Exercices lors de mon arrivée au CECPC était claire : « tu te formes aux exercices du CECPC : on crée et tu animes une cellule influence pour la préparation Barkhane... et tu pars pour t'approprier le théâtre.* »

Projeté en tant que chef S9 au sein du groupement tactique désert (GTD1) LAMY, armé par le 1<sup>er</sup> Tirailleur, le commandant (R) Hervé raconte : « *j'ai cinq équipes CIMIC et PSYOPS sous mes ordres, réparties sur trois zones d'action. Ma mission principale est l'acceptation de la force Barkhane, puis la valorisation de la gouvernance et des forces intérieures de sécurité.*

*Nous sommes en relations permanentes avec nos contacts dans la population civile, autorités, associations, et toute personne influente. Mes équipes effectuent des patrouilles conjointes avec nos alliés locaux, élaborent des projets communs et opèrent au combat en appui des forces françaises ou partenaires. L'objectif est de démontrer l'efficacité des institutions Maliennes et des forces locales dans une perspective de transition.* »



Le commandant (R) Hervé au Mali, en discussion avec la population locale.

son domaine d'expertise, à la refonte des conditions d'entraînement des forces terrestres, par la préparation aux engagements de haute intensité. **Des postes de réservistes restent à pourvoir. Renseignements au 03 25 47 26 30. ■**

**TROIS QUESTIONS AU COMMANDANT (R) RAPHAËL**



**Depuis combien d'années servez-vous au centre ?**

« *J'ai rejoint le centre en 2010, après cinq années passées à l'état-major de force n° 4 de Limoges. J'anime donc depuis dix ans l'environnement opérationnel des exercices et notamment des préparations avant projection.* »

**Vous êtes reconnu par les entraînés comme un excellent spécialiste du media training\*, comment êtes-vous arrivé à ce niveau d'expertise ?**

« *C'est la volonté d'élever la capacité des entraînés à maîtriser leur communication et par là-même, celle des forces en opération qui m'anime. Je m'attache à intégrer dans les entraînements proposés les enjeux du champ informationnel car « la bataille des opinions aujourd'hui fait rage.* »

*Une veille constante des théâtres et des problématiques de défense ainsi qu'une méthode pédagogique éprouvée me permettent d'être au rendez-vous le jour J, avec bienveillance mais sans concession ! »*

**Comment envisagez-vous la suite de votre parcours dans la réserve ?**

« *Poursuivre le travail initié il y a dix ans : contribuer à façonner l'outil de défense en apportant une expertise au profit des chefs tactiques et en mesurer concrètement les effets.* »

\* Apprentissage de la maîtrise du comportement face aux media (maintien et réactions face aux caméras, entraînement et réflexes face aux questions des journalistes...).

**TROIS QUESTIONS À L'ADJUDANT-CHEF (R) DANIEL**



**Depuis quand servez-vous au CECPC ?**

« *« Je suis un ancien sous-officier de carrière. J'ai signé un contrat de réserviste en 2015. »*

**Quel poste occupez-vous ?**

« *Je suis le référent réserve du centre, le point d'entrée des réservistes. Je veille à la satisfaction des besoins en réservistes exprimés par les chefs de bureau.* »

**Vous êtes auto-entrepreneur et vous occupez des fonctions électives au niveau local ; comment arrivez-vous à concilier ces activités avec vos rendez-vous de réserviste ?**

« *C'est une question d'organisation. Le centre planifie à long terme ses activités ce qui permet une certaine souplesse en matière de disponibilité.* »



**LE RÔLE CLÉ DE LA RÉSERVE**

La réserve opérationnelle joue un rôle clé dans le fonctionnement du centre. Commandant le CECPC-3<sup>e</sup> RA depuis juillet 2020, le colonel Nicolas Tachon est parfaitement conscient de la plus-value des réservistes dans la réussite de sa mission.

« *Je fais du recrutement des réservistes un effort marqué. En effet, celui-ci est crucial pour l'exécution de ma mission consacrée à la préparation opérationnelle des forces terrestres, tant le personnel d'active seul ne suffit pas à répondre aux multiples sollicitations dont le centre est l'objet de la part des divisions et des brigades.*

*Tous les profils sont les bienvenus, que ce soit du personnel déroulant un parcours complet dans la réserve opérationnelle ou des cadres issus de l'armée d'active, car, par sa nature, le centre offre des postes valorisants dans pratiquement tous les domaines de spécialités et pour toutes les options d'activité (emploi d'opérateur SOULT concentré à Mailly, missions de contrôle dans toute la France, renforts des EMZDS et aussi OPEX).*

*Le profil actuel de la garnison pourrait dérouter les moins motivés. Pour autant, il sera profondément modifié par la mise en œuvre des réformes en cours, tant au niveau de l'amélioration des conditions d'hébergement que de la nouvelle politique de rémunération des militaires.*

*La marche forcée de l'armée de terre vers la haute intensité impliquera également des investissements dans l'outil de travail afin de le rendre apte à accueillir, au plus tard en 2030, une plateforme d'entraînement de classe OTAN pour l'entraînement et le contrôle des divisions SCORPION. »*

[1] Ce réseau regroupe, entre autres, le Centre national d'entraînement commando-1<sup>er</sup> régiment de choc (CNEC) de Mont-Louis, le Centre d'entraînement tactique-1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pieds (CENTAC-1<sup>er</sup> BCP) de Mailly, et le Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine-94<sup>e</sup> régiment d'infanterie (CENZUB-94<sup>e</sup> RI) de Sissonne.  
 [2] Main Events List / Main Incidents List.  
 [3] SOULT : programme de Simulation pour les Opérations des Unités interarmes et de la Logistique Terrestre.

LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

PAR LE COLONEL (R) PHILIPPE MONTALBOT  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT NATIONAL DES ORGANISATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

Les propos exprimés dans cet article ne représentent que et uniquement l'opinion de leur auteur. Ils n'engagent en rien la revue Armée & Défense et l'UNOR et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de leur part.

SOUTIEN DE L'HOMME

# PROTECTION SOCIALE DU RÉSERVISTE

**La Division interarmées des réserves a publié un Memento permettant de connaître les principes généraux de la protection sociale du militaire de réserve.**



© EMA

Les militaires de réserve sont des militaires à part entière, soumis aux mêmes devoirs et obligations que leurs camarades d'active dès lors qu'ils sont en situation de service, donc ayant droit aux mêmes compensations.

Les réservistes opérationnels « ont la qualité de militaire [...] quand ils exercent une activité pour laquelle ils sont convoqués en vertu de leur engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité » (art. L. 4211-5 du Code de la défense).

**■ Activité effective :** le temps d'activité dans la réserve opérationnelle est considéré comme un temps de travail effectif (art. L. 3142-91 du Code du travail), notamment pour le droit aux prestations sociales. Le réserviste bénéficie en outre des droits et avantages complémentaires liés à la couverture sociale attachée à son statut civil, sauf en cas de clause d'exclusion du risque militaire.

**■ Protection militaire :** durant son activité dans la réserve opérationnelle, le réserviste bénéficie « pour lui et pour ses ayants droit, des prestations des assurances maladie, maternité, invalidité et décès,

dans les conditions prévues à l'article L. 161-8 du code de la sécurité sociale, du régime de sécurité sociale dont il relève en dehors de son service dans la réserve ainsi que de la prise en charge des frais de santé dans les conditions prévues à l'article L. 160-1 du même code » (art. L. 4251-2 du Code de la défense).

Un régime militaire aux conditions spécifiques est donc applicable en cas de maladie, maternité, invalidité ou décès. Les prestations ordinaires, issues du régime de sécurité sociale habituel du réserviste, sont cependant maintenues durant son activité dans la réserve opérationnelle.

**■ Droit aux réparations :** la réparation intégrale du préjudice subi (art. L. 4251-7 du Code de la défense) se compose des prestations sociales militaires de base et des réparations complémentaires permettant de couvrir l'intégralité du préjudice subi selon les règles du droit commun.

**■ Droit aux pensions militaires d'invalidité et de retraite :** les réservistes sont bénéficiaires du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (art. L. 111-1).

Les réservistes ont également droit à une indemnisation complémentaire à la pension, afin de bénéficier de la réparation intégrale du préjudice subi.

Le ministère des Armées procède automatiquement, à l'issue du contrat d'ESR du réserviste, à son affiliation rétroactive au régime général de sécurité sociale et à l'IRCANTEC (art. L. 65 du CPCMR). Il est alors remis au réserviste un document dénommé *Attestation d'affiliation rétroactive* détaillant les services accomplis en tant que réserviste. ■



Sources : Division interarmées des réserves : Memento - La protection sociale du militaire de réserve (2019).

## MES CHERS CAMARADES,

ans quelques semaines, le 5 mai précisément, la France et les Français devraient commémorer la mort de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup> à Longwood, sur la très lointaine île de Sainte-Hélène. Deux siècles seront passés et l'on observe depuis quelques semaines que le sujet est source de polémiques, alors qu'il est plutôt de nature fédératrice, puisque cela nous appartient et est passé.

Certes, on découvre rapidement que nos médias sont allés chercher les racines de la controverse dans les milieux marginaux de l'anti-France et même de l'anti-Europe, avec des annonces sans connaissance approfondie du contexte politico-économique de l'époque. Mais soyons rassurés, on ne refera pas l'Histoire, Notre Histoire !

En revanche nombreux sont ceux qui s'acharnent à vouloir sa réécriture pour le service de leurs conceptions, puisqu'un esprit se "moule" dès le plus jeune âge. À Coëtquidan on apprend plutôt que « l'École te formera dans un creuset d'acier... ». Chacun est libre de son opinion, mais c'est notre patrimoine.

En Bonaparte nous retrouvons toujours aujourd'hui ce qui a constitué la France et l'Europe. La majorité des Français ayant pu étudier au programme d'Histoire l'épopée impériale, la porte toujours avec fierté, sensible à l'héritage institutionnel, culturel, à l'organisation de l'État, de l'éducation, de la justice, etc. Notre République est nourrie dans cette souche bicentenaire. C'est l'un des quelques personnages illustres de notre Histoire et de l'Histoire du monde, avec le général De Gaulle. On ne peut le renier. Il suffit de voyager hors de France, partout on connaît Napoléon l'empereur des Français, et l'homme du 18 Juin ; en Europe, bien sûr, mais aussi sur tous les continents, perçus souvent comme héros de légende, admirés, représentant la grandeur de la France.

La construction de l'homme ne fut pas banale. Bien sûr il y eut les circonstances qui ne l'ont pas épargné jusqu'à ce qu'il les prenne en main. Mais on doit constater qu'à cette époque, un élève travailleur, brillant, bien que boursier, sans fortune, de condition modeste, s'impose naturellement par son mérite et sa compétence. Chacun sait que ce fut au prix de sacrifices, et surtout de l'enrichissement de l'esprit par la lecture, l'analyse, l'assimilation de très nombreux ouvrages littéraires, philosophiques, scientifiques et historiques, sans oublier les militaires depuis Sun Zhu. Force de caractère et de discipline, quel enthousiasme dans la soif de connaissances, l'avidité de savoirs !

Du monde grec, on retient qu'après la chute de Sparte, Athènes, son Acropole et le Parthénon représentent le triomphe de la civilisation sur la barbarie. On y découvre l'importance de l'adhésion du peuple

dans les grands événements qui engagent la cité, la démocratie directe pour prendre les décisions vitales comme la construction de plus de 300 trières qui firent de la victoire de Salamine un tournant pour l'existence de la civilisation occidentale.

Tout comme Alexandre le Grand conquiert pour étendre la civilisation, Napoléon I<sup>er</sup> voulait porter les Lumières françaises et les "valeurs de la Révolution" dans toute l'Europe. Le continent, jusqu'à Moscou, organisé sur le modèle français, ferait civilisation, prospérerait en paix, fondé sur les mêmes valeurs universelles et la religion chrétienne : « Une société sans religion est comme un vaisseau sans boussole », affirmait-il.

Sur ce principe, de fait, comme l'avaient fait avant lui Clovis et Charlemagne, il renforça le lien avec l'Église et Rome, restaura le culte en 1801 ; ce qui apaisa les populations, tout en subordonnant quelque peu la gestion (Concordat).

Dans tous domaines, imprégné de l'expérience passée, du sens de l'évolution, doté de facultés visionnaires, il crée une organisation de l'Empire, moderne, efficace, n'oubliant pas le principe de Léonard de Vinci : « la simplicité est la sophistication suprême ». Autoritaire bien sûr, pragmatique, réaliste, décisionnaire quasiment infaillible et incontesté, même à son apogée, il rappelait pourtant régulièrement à ses maréchaux qu'il ne fallait jamais oublier qu'ils étaient « en place par la volonté du peuple français ».

L'étude de la démographie de l'époque lui permet ses ambitions. Le peuple y adhère, car la croissance est là, l'ordre public règne, le commerce est prospère. Le prestige de l'armée qui concerne la plupart des familles est inaltérable. Les soldats sont bien équipés, formés, rémunérés. Il est proche d'eux, il a commandé sur le terrain, au milieu d'eux, aussi les soldats sont fiers de servir un chef sobre qui "connaît le travail" et les fait se couvrir de gloire : « J'y étais ! ».

Justement, ne fûmes-nous pas nombreux à être choqués que le bicentenaire d'Austerlitz ait été "escamoté" ? Nos amis Anglais ne se sont pas privés de fêter Trafalgar ni Waterloo, en nous y invitant !

Il n'y a pas si longtemps le « 25 » était l'occasion d'une grande fête et de galas dans nos unités qui en profitaient pour s'ouvrir et accueillir le monde civil, faire nation, lien naturel rebaptisé fameusement "lien armée-nation", assurant l'attraction et par là-même le recrutement.

Aujourd'hui il ne reste malheureusement plus que "la com". Fort heureusement le ridicule ne tue pas ! La "com" impériale marque toujours les esprits car fondée sur du concret, l'actuelle est une vitrine éphémère de plus en plus virtuelle. Couper un peuple de son Histoire c'est lui retirer la perspective, le sens de son avenir,

c'est le condamner à sa désintégration, sa disparition. Il apparaît que prendre en exemple un homme, véritable catalyseur d'audace, de chance même, doté du sens du peuple, du sens de l'État, allié au bon sens semble être un véritable traumatisme. « Point n'est besoin ni de si ni de mais, il faut réussir », obligeait-il.

S'inspirer de la clairvoyance qui a su "faire nation" de populations épuisées par la Révolution, s'inspirer de l'évidence qui fait s'impliquer les enfants de la Nation pour sa défense et sa souveraineté, relève du bon sens certes, mais du minimum de considération pour son peuple.

Comment jugerait-il cette évolution qui ne renforce plus les moyens, qui ne retient pas la leçon de 1870 en vidant les états-majors de nos armées de la dynamique vivifiante apportée par les officiers et sous-officiers de réserve issus de la société civile, sous prétexte budgétaire, voire sanitaire, au moment où l'on parle de plus en plus de massification des forces, de défense opérationnelle du territoire ?

Comment jugerait-il donc cette nouvelle gestion réalisée uniquement avec des œillères administratives et comptables qui a pour conséquence de sacrifier les savoir-faire et les compétences, éliminer l'aiguillon de rentabilité et de compétitivité qu'apportent les forces vives de la Nation dans nos armées, en décidant de ne plus renouveler les ESR des réservistes issus de la société civile, en particulier ceux d'expérience, officiers et sous-officiers supérieurs ?

L'entre soi conduit systématiquement aux abus, à la dégénérescence et l'abîme ; c'est déjà largement perceptible.

À une époque où la barbarie fait son retour, nous risquons de nous retrouver comme les Grecs qui ne reconstruisent pas l'Athènes antique de l'Acropole « en souvenir de l'impiété des barbares » ainsi que le rappelle Thémistocle : spectateurs de la ruine.

On peut d'ailleurs voir un fil conducteur civilisationnel qui conduisit au même geste à Berlin en consolidant l'état l'église du souvenir de l'Empereur Guillaume (Gedächtniskirche) fortement endommagée par les bombardements visant à anéantir la barbarie nazie. Les Grecs eurent Philippe et Alexandre, les Allemands eurent l'aide des démocraties. Une victoire n'est jamais totalement acquise et le terrain jamais totalement conquis.

Chaque Français a cela dans le sang car immanquablement un aïeul a combattu avec la Grande Armée ; aussi honorons notre Histoire sans complexe en 2021, ce qui nous mettra en conditions pour commémorer en 2022 le Centenaire de notre Union !

Ce sera une part de la réponse à la question que conseillait de se poser Pasteur à ses successeurs : « dites-vous : qu'ai-je fait pour mon pays ? ». ! ■

RENCONTRE AVEC UNE JOURNALISTE

# « LES INVALIDES SONT UN AILLEURS EN PLEIN PARIS »

**Anne-Marie Grué Gélinet est journaliste. Reporter puis rédactrice en chef des pages Voyages du *Figaro Magazine*, elle parcourt le monde avant de découvrir l'hôpital des Invalides après un accident. Ses cinq mois de rééducation et surtout ses rencontres vont lui inspirer ce livre-document bouleversant.**

**Quel est votre parcours ?**

Je suis fille, petite-fille, arrière-petite-fille et épouse de militaire. Mon père est officier retraité de la Légion étrangère. Mon beau-père a fait Navale. Mon mari est aussi marin. Autant vous dire que je baigne dans le milieu militaire depuis bien longtemps.

Au gré des affectations de mon père, j'ai beaucoup voyagé et j'ai toujours voulu être journaliste. Après des études à l'Institut français de presse (IFP) j'ai effectué, en 1983, un stage au *Figaro Magazine* qui venait juste d'être créé [ndlr : 1978]. J'ai effectué quelques allers-retours au sein de cette rédaction pour me consacrer à d'autres activités.

**Par exemple ?**

J'ai travaillé deux ans comme journaliste à Nouméa. J'ai également collaboré deux ans avec le designer Philippe Stark. J'ai retrouvé le *Figaro* comme reporter puis rédactrice en chef des pages Voyages.

Puis en 2012, j'ai suivi mon mari à Singapour. Il avait quitté la Marine et débutait une deuxième carrière chez Total. Nous sommes rentrés en France et je m'occupe aujourd'hui des Voyages des lecteurs du Figaro.

**Pourquoi ce livre ?**

En 2017, j'ai un accident domestique qui a nécessité que j'effectue une rééducation. Mon père étant pensionnaire aux Invalides, j'ai demandé si je pouvais bénéficier des structures. La chance a voulu qu'une place soit libre et que je puisse le rejoindre. J'y suis restée plus de cinq mois entre juillet et décembre 2017.

L'idée d'écrire ce livre n'est venue très vite. Je déjeunais tous les midis avec mon père ; je rencontrais ses compagnons d'infortune. Je naviguais entre les deux mondes : celui des pensionnaires et des blessés et celui des valides. Je les côtoyais en salle de balnéothérapie, d'ergothérapie, chez le kinésithérapeute, etc. Au gré de mes rencontres et de mes conversations, j'ai très vite empilé les histoires des uns et des autres. Je ne pouvais pas les garder pour moi.

**Quel a été l'élément déclencheur ?**

Indéniablement ma rencontre avec Hubert Germain dont je ne savais pas à l'époque qu'il allait devenir le dernier Compagnon de la Libération. Quel grand homme ! Quel regard à la fois doux et déterminé.

Il y a eu aussi cette rencontre avec Christian Grossman, premier maître au sein des Commandos Marine et seul survivant d'un



© DR

terrible accident d'hélicoptère en février 1986, pris dans une tempête de neige au large d'Ajaccio.

Des quatorze hommes qui se trouvaient à bord, seul le PM Grossman fut recueilli vivant, après avoir survécu en nageant pendant une dizaine d'heures. C'est d'ailleurs lui qui m'a donné le titre de mon ouvrage : *S'accrocher à une étoile*.

**En quoi l'institution des Invalides est-elle si exceptionnelle ? Qu'y avez-vous découvert de plus que dans un hôpital normal ?**

Il m'est difficile de faire une comparaison car je n'avais jamais fréquenté d'hôpital auparavant. Cependant, ce qui marque quand vous arrivez aux Invalides, c'est la beauté du lieu, son aura et ses pierres chargées d'histoire, son dôme fascinant. C'est aussi cette continuité depuis 1670, depuis plus de 350 ans, car il y a bien des invalides aux Invalides.

À l'origine, il avait été créé pour 4 000 soldats. Il reste aujourd'hui 80 pensionnaires et autant de personnes hospitalisées. J'ai aussi été frappée par ce lieu plein d'humanité et de bienveillance que symbolise le Foyer. Il rassemble les valides, les blessés, le personnel soignant et constitue le cœur même du lieu.

Je peux témoigner que le personnel soignant est remarquable et qu'il est très attaché à ce lieu. Ce personnel qui est constitué dans sa quasi-totalité de civils (425 contre huit militaires) délivre une qualité de soins exceptionnelle.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Edith, 85 ans, victime de l'attentat de la promenade des Anglais. Elle a été à la fois émue et revigorée par l'attitude du personnel soignant : « *Nous ne vous*

*lâcherons pas tant que vous ne pourrez pas affronter l'extérieur* », lui ont dit les infirmières.

**Qu'y a-t-il de captivant dans cet "hôpital-musée" ?**

N'allez surtout pas affirmer un tel propos devant le Gouverneur ! Les Invalides sont un hôpital et surtout un lieu de vie avec, certes, une copropriété compliquée. Au fil des décennies et des siècles, la baisse du nombre des blessés a nécessité de réorganiser les lieux et de l'enrichir de nombreux musées et institutions : musée de l'Armée, historial Charles de Gaulle, Ordre de la Libération, musée des Plans-reliefs.

**Vous avez rencontré des anciens combattants et des jeunes qui ont victimes d'attentats ou grièvement blessés en Opex. Vous avez parlé avec eux. Les jeunes militaires ne regrettent-ils pas leur engagement ?**

J'ai discuté avec de nombreux pensionnaires. Je n'ai jamais entendu un seul des soldats que j'ai rencontrés me dire qu'ils regrettaient leur engagement. À aucun moment.

Mais je sais d'expérience que lorsque les portes se referment, il peut y avoir des larmes, des silences parfois lourds. Heureusement, ces soldats savent qu'ils peuvent s'appuyer sur le corps médical, notamment les psychiatres.

Ils savent aussi que l'institution militaire pourra, en fonction de leur état de santé, leur proposer une reconversion à des postes administratifs. Il y a parfois de belles histoires comme celle de Manoj Shrestha qui s'est engagé à la Légion étrangère et qui huit mois plus tard a perdu l'usage de ses jambes dans une avalanche lors d'un stage en montagne en janvier 2016. Son jeune frère lui a dit : « *Puisque tu ne peux plus faire ce métier, je prends la relève* ». Et il s'est engagé dans la Légion.

**Parmi les vingt portraits que vous dressez, quel est celui qui vous a le plus marqué ? Et pourquoi ?**

C'est une question délicate car toutes les personnes sont toutes très attachantes. Comme je l'ai évoqué, Christian Grossman m'a particulièrement marqué. Il y a aussi Ida qui s'est pris dix balles de Kalachnikov dans le corps et qui poursuit maintenant ses études de biologie. Je peux aussi citer Christine, victime d'un attentat à Londres et dont le compagnon est décédé. Elle-même grièvement blessée, elle a fait preuve, avec le temps, d'un courage exceptionnel pour remonter la pente et trouver la voie de l'apaisement.

Depuis mon séjour aux Invalides, j'ai conservé de nombreux contacts. Mon père y séjournant encore, il est plus facile pour moi de retrouver "mes vieilles connaissances", comme Kevin ou le capitaine César<sup>®</sup> devenu tétraplégique, en août 2012, après un accident lors d'un exercice dans les dunes du Sahel. Ce lien est

*« Je peux témoigner que le personnel soignant est remarquable et qu'il est très attaché à ce lieu. »*

vital pour moi car toutes les personnes que j'ai croisées m'ont énormément apporté. Je leur dois beaucoup.

**Existe-t-il une ou des faces cachées des Invalides ? Des lieux secrets, inconnus, auxquels vous auriez pu avoir accès ?**

Oui, il en existe plein : des pièces fermées au public, des recoins, des souterrains. Je pense au laboratoire de Parmentier qui est resté dans son jus. Elle possède à une belle apothicaire, en particulier « une montre » ou salle où étaient exposées les plus rares collections de faïences et de mortiers.

La salle des Boiseries est aussi extraordinaire. Elle a été sculptée par les pensionnaires. Ce que peu savent, c'est qu'elle était autrefois dédiée aux maladies vénériennes. Elle sert aujourd'hui de pièce d'apparat.

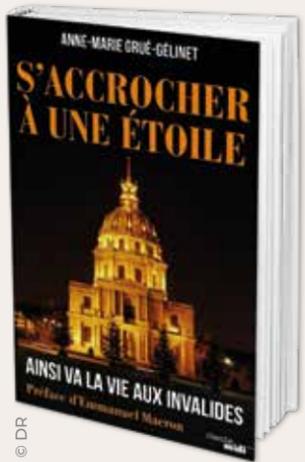
Comment ne pas évoquer également le sous-terrain qui passe sous le tombeau de Napoléon et qui relie l'Aile Robert de Cotte<sup>[2]</sup> à l'aile Desgenettes<sup>[3]</sup>. Un passage très pratique en été parce qu'il y fait très frais. En passant devant une table de dissection en pierre qui a dû trôner sous l'une des voutes des Invalides, je me suis toujours demandé quels sont les malheureux qui sont passés dessus et quel a été leur sort !

Une fois rétablie, j'ai eu la chance de pouvoir grimper dans le lanternon au-dessus du dôme de l'église Saint-Louis. Nous marchions sur les paillettes d'or qui étaient restées après sa restauration en 1989.

**D'une manière globale, quel regard portez-vous sur l'institution militaire ?**

Comme vous l'imaginez, je suis très attachée aux valeurs véhiculées par l'armée et à travers les Invalides j'ai encore plus pris conscience de l'importance qu'elle accordait à ses hommes au sens général du terme. La valide y croise l'handicapé, la mémoire l'avenir ; les jeunes côtoient les anciens et la vie la mort. On ressent tout cela très fort.

Ce lieu apporte la compassion, la fraternité, l'apaisement dans un cadre fantastique, en plein cœur de Paris. Montesquieu n'avait pas tort quand il disait à propos des Invalides : « C'est le lieu le plus respectable de la Terre ». ■



**S'ACCROCHER À UNE ÉTOILE AINSI VA LA VIE AUX INVALIDES**

**AUTEUR :**  
ANNE-MARIE GRUÉ GÉLINET  
**PRÉFACE :**  
EMMANUEL MACRON  
Éditions du Cherche Midi - 18,90 €

[1] Tenus à l'anonymat le plus strict, les militaires des forces spéciales ne peuvent être identifiés que par leur nom de code.  
[2] Maie Cotte (1656-1735) est un architecte français qui après avoir été l'élève de Jules Hardouin-Mansart (1646-1708) deviendra son beau-frère par alliance et son plus proche collaborateur.  
[3] Du nom du Baron René-Nicolas Desgenettes (1762-1832), médecin militaire et notamment médecin-chef de la Grande Armée.

TEXTE : CAPITAINE (R) CHRISTOPHE SOULARD



**AU SERVICE DE LA FRANCE ITINÉRAIRE D'UN OFFICIER DE L'OMBRE**

Comme l'indique fort justement la quatrième de couverture, « ce livre est un roman d'aventures inspirées (...) d'histoires vraies ». Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'Alain Gérardin disparu en février

2020, ne s'est pas apparemment pas ennuyé pendant toutes ses années passées à défendre les intérêts de la France.

De la Guyane à l'Australie, du Yémen à l'Indonésie et à la zone Caraïbes, l'auteur et ses compagnons d'armes ont vécu mille et une vie plus rocambolesque les unes que les autres entre les exfiltrations d'otage, le transport sécurisé d'une cible importante aux confins de l'Irak et de la Turquie, la neutralisation d'un dénommé Liouchencko dans un hôtel de luxe du Cambodge, la récupération périlleuse d'enfants enlevés par leur père bahreïni qui avait divorcé de sa femme française... « Le Service n'a pas vocation à régler les problèmes de famille (...) Ce cas était cependant particulier... » précise-t-il en concluant que naturellement « cette mission n'avait jamais existé ».

Tout le long de ses récits, vifs, courts, précis, et puissants, Alain Gérardin montre tout le plaisir qu'il a pris à monter ces opérations, la plupart du temps avec son binôme Nico surnommé « Ice Man ».

Le lecteur appréhendera les coulisses de ces missions principalement constituées des ingrédients suivants : préparation minutieuse, coordination rigoureuse, anticipation, adaptation, complicité et confiance. Mais certaines d'entre-elles ont laissé à l'auteur, « un goût amer » comme en Australie ou en Jordanie. Ceux qui ont côtoyé Alain Gérardin se souviendront de détails leur permettant de démêler la fiction de la réalité. Le lecteur lambda aura quant à lui beaucoup mal à se détacher de cet ouvrage captivant. ■

*En plus de nous faire voyager autour de la Terre, ce livre nous transporte dans les méandres des services secrets, en particulier du service Action de la DGSE.*

**AUTEUR : ALAIN GÉRARDIN**  
Éditions Histoire et Collections -19,00 €



**BILLETS EN GUERRE 1938-1948**

Le billet de banque est-il une arme de guerre ? Bien entendu, rappelle avec beaucoup d'érudition Jean-Claude Camus, responsable des collections numismatiques à la Banque de France.

Billets de secours, extorsion des billets français par

l'Allemagne, monnaie d'occupation, bons d'épargne, monnaie de la France libre, etc., l'argent devient très vite le nerf de la guerre. On crée de nouveaux billets, on récupère les anciens en y apposant des Croix de Lorraine, on crée de l'argent clandestin pour combattre l'occupant, ou une nouvelle monnaie pour affirmer son pouvoir et sa présence. Les billets deviennent eux-mêmes des outils et des supports de propagande ainsi que l'affirmation de la souveraineté politique. L'appétit des forces en présence est parfois pantagruélique. La vigilance et l'intransigeance du général De Gaulle permettent ainsi de tuer dans l'œuf, mais non sans mal, les projets des Américains. Ceux-ci souhaitaient instituer des « francs américains », autrement dit... une nouvelle monnaie d'occupation car les États-Unis envisageaient de mettre la France sous tutelle économique, via l'*Allied Military Government of Occupied Territories* (AMGOT). Les « francs complémentaires » ne verront donc pas le jour.

Le récit de Jean-Claude Camus rappelle avec force l'Opération *Bernhard* menée par l'Allemagne nazie, cette dernière ayant confiée à des faussaires juifs de talent, enfermés dans le camp de concentration de Sachsenhausen, la mission de produire de fausses livres sterling afin d'affaiblir l'économie anglaise. Les billets, d'une valeur totale d'environ 300 millions de livres sterling, étaient d'une qualité telle que la Banque d'Angleterre n'y a vu que du feu.

L'ouvrage de Jean-Claude Camus recèle de nombreux documents inédits, renforçant ainsi sa démonstration et l'intérêt pour ce livre. ■

*Jean-Claude Camus nous donne, dans cet ouvrage richement illustré, un éclairage inédit sur la période 1938-1948.*

**AUTEUR : JEAN-CLAUDE CAMUS**  
Éditions Autrement - 19,90 €

**INTERACTIVITÉ avec votre revue**

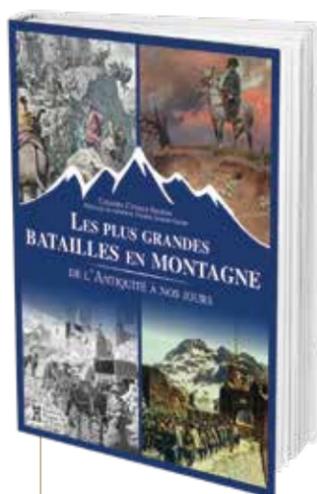


Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



## LU POUR VOUS



### LES PLUS GRANDES BATAILLES EN MONTAGNE DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS

La montagne n'est pas le terrain de jeu privilégié des militaires, notamment des soldats de l'armée de terre, à bien des égards et sans doute parce qu'elle a très

longtemps été considérée comme une zone accessoire et qu'elle a très souvent compliqué l'approche stratégique de nos grands chefs. Pourtant, depuis l'Antiquité, de nombreuses batailles, dont beaucoup ont été oubliées, se sont déroulées sur d'importants sommets.

Le conflit latent du Tibet, celui du Cachemire ou encore le théâtre afghan nous rappellent avec acuité que la zone reste une zone éminemment stratégique, qu'elle réclame des compétences spécifiques. De manière très didactique, l'ancien chef de corps du 13<sup>e</sup> RBCA qui a connu les Balkans et l'Afghanistan, raconte trente batailles d'opérations militaires en terrain très accidenté en commençant par les Thermopyles et en clôturant son récit par Tora-Bora en 2001.

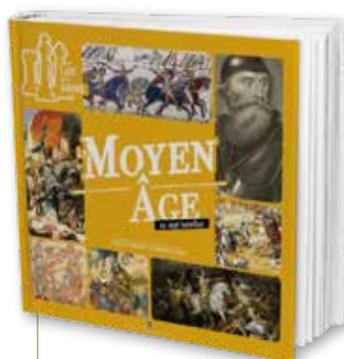
Resituant le contexte historique de chaque bataille, l'auteur décrit immuablement, le cadre général et le déroulement avant de tirer tous les enseignements des batailles décrites, qu'elles se soient transformées en victoire ou en défaite.

Le lecteur croisera ainsi les éléphants d'Hannibal dans les Alpes, Vercingétorix sur les Monts de Gergovie, les Croisés à Dorylée, Napoléon à Somosierra ou encore la 47<sup>e</sup> DI lors de la prise du mont Tomba et bien entendu Monclar à Crèvecoeur en Corée.

De précieux croquis viennent conforter le lecteur dans l'approche tactique de la manœuvre. L'on se dit que les chefs militaires conduisant les opérations ont parfois eu de véritables coups de génie ; Indéniablement, le terrain montagneux « fait hurler les règles du combat » comme le souligne le général Pierre-Joseph Givre dans sa préface. ■

*Cet ouvrage souligne combien « il n'est point de plus difficile et de plus savante que la guerre de montagne », comme le disait le duc de Rohan.*

**AUTEUR : COLONEL CYRILLE BECKER**  
Éditions Pierre de Taillac - 26,90 €



### LE MOYEN ÂGE EN SEPT BATAILLES

Résumer 1 000 ans d'histoire en sept batailles est un défi auquel les colonels Gilles Haberey et Hugues Perot ont

osé s'atteler et qu'ils relèvent avec un certain brio. Il faut dire qu'ils se sont intéressés au Moyen Âge central et au Moyen Âge tardif, occultant quelques peu d'autres batailles qui auraient peut-être mérité que l'on s'y attardât plus. C'est le cas par exemple de celle de Tolbiac en 496 qui vit la victoire des Francs sur les Alamans, celle de Poitiers (Vouillé), en 732, au cours de laquelle Charles Martel défit les Umayyades ou encore celle de Roncevaux en 778 qui vit la victoire des Vascons sur les Francs.

Le parti pris des deux officiers supérieurs s'explique : à travers les sept victoires dont le calendrier commence avec Hastings en 1066 et se termine avec celle de Castillon en 1453, ils entendent mettre en évidence la tactique parfois sommaire des chefs de guerre.

Pour chaque conflit, Gilles Haberey et Hugues Perot présentent la situation générale, le contexte politique et social, les forces en présence et leurs intentions, une biographie des chefs à la manœuvre, un plan de bataille (sur une double page).

Le récit de chaque bataille se clôt sur les enseignements tactiques à retenir de la manœuvre victorieuse et, en creux, de celle des troupes défaites.

Les deux auteurs qui entraînent le lecteur dans l'art de la guerre en particulier celui de la poliorcétique, lui donnent également un éclairage très utile sur les guerriers de l'époque (Templiers, Mongols, Seljoukide, Chevaliers de l'Ordre de Calatrava...) et leurs armes souvent redoutables (longbow, bombarde, schiltron, bardiche, épée, sabre...). ■

*Ce livre très pédagogique mériterait d'être complété par d'autres tomes retraçant le récit de batailles plus majeures telles que Bouvines, Azincourt, Crécy...*

**AUTEURS : GILLES HABEREY ET HUGUES PEROT**  
Éditions Pierre de Taillac - 24,90 €

## NOTRE SÉLECTION



### LE PACTE DES DIABLES UNE HISTOIRE DE L'ALLIANCE ENTRE HITLER ET STALINE (1939-1940)

Moins d'un an après l'accord de Munich (septembre 1938) qui avait berné une partie de la

classe politique, le chancelier Adolf Hitler récidive en signant, le 23 août 1939, un traité de non-agression avec l'URSS de Joseph Staline. Merveilleux jeu de dupes que cet accord de neutralisation réciproque où chacun pense avoir berné l'autre.

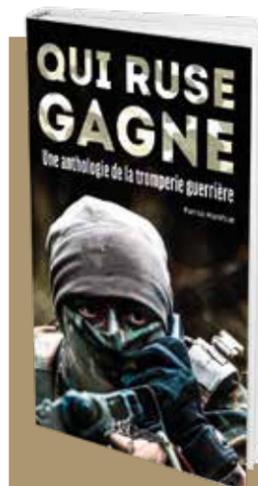
Hitler sait qu'il va attaquer la Pologne dans quelques jours et qu'il visera ensuite la Belgique et la France. Côté soviétique, le « Petit père du peuple » est heureux de voir s'éloigner la menace d'un conflit avec l'Allemagne nazie et de consacrer ce temps inespéré à renforcer son Armée rouge quelque peu valétudinaire. Tous deux se réjouissent des clauses secrètes qui prévoient le partage de la Pologne, des États baltes et de la Bessarabie.

Mais l'idylle entre les deux dictateurs va prendre fin à l'aube du 22 juin 1941 lorsque Hitler lancera ses troupes blindées à l'assaut de Moscou dans l'opération Barbarossa. Ce sont ces deux années de tromperie et cynisme que Roger Moorhouse, un des grands historiens de la Seconde Guerre mondiale avec Anthony Beevor et Ian Kershaw, décortique et analyse avec un talent consommé de clarté.

Cet ouvrage très documenté permet au lecteur de suivre, pas à pas, les coulisses des négociations ainsi que les opérations militaires concomitantes. Il n'occulte rien des coups bas, ni des tergiversations et encore moins des connivences et complicités qui ont pu exister dans l'un et l'autre camp. Entre histoire, diplomatie, politique et armée, cet ouvrage donne un éclairage particulier sur un pacte qui, quoiqu'on en dise, a participé à façonner l'Europe d'aujourd'hui. ■

*Un ouvrage qui enthousiasmera les passionnés de la Seconde Guerre mondiale et un public plus large.*

**AUTEUR : ROGER MOORHOUSE**  
Éditions Buchet-Chastel - 26 €



### QUI RUSE GAGNE UNE ANTHOLOGIE DE LA TROMPERIE GUERRIÈRE

Avec malice et humour, le général à la retraite, Patrick Manificat a intitulé son livre « *Qui ruse gagne* », sans aucun doute possible pour rendre hommage à l'unité dans laquelle il a servi pendant de nombreuses

années : le 1<sup>er</sup> Régiment parachutiste d'infanterie de marine qui a pour devise... « *Qui ose gagne* ».

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour se convaincre que ce régiment de parachutistes spécialisés dans la collecte de renseignements et les opérations clandestines a usé (et abusé ?) de mille et un subterfuges pour aboutir à ses fins. Nul doute non plus que Patrick Manificat est l'un des meilleurs spécialistes dans le domaine de la ruse. Le lecteur lui sait gré de partager une partie de son immense savoir sur l'art de tromper l'adversaire. Les méthodes sont multiples et redoutablement efficaces. Si la guerre est l'art de duper, elle est aussi celui de se camoufler, de se dissimuler, de simuler, de tromper, d'intoxiquer, de manipuler, de décevoir, de désinformer, d'influencer, de mentir, de leurrer, de feindre, de piéger.

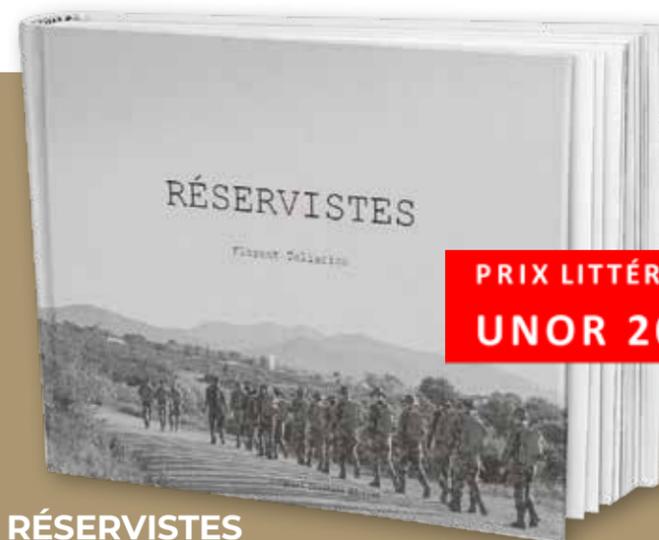
À lire les multiples exemples que l'auteur a tiré de ses expériences et de l'Histoire, on se dit que la seule limite est l'imagination humaine ! Innombrables sont les opérations militaires qui ont fait appel à ces subterfuges parmi lesquels on trouve de faux comptes Facebook, Instagram ou WhatsApp, véritables chevaux de Troie pour insérer des logiciels malveillants. Il ne fait aucun doute pour le général (2s) Manificat que « *la duperie militaire a été reconnue presque universellement comme un facteur multiplicateur du succès d'une opération* ». Ainsi le coût de l'opération *Fortitude* a représenté seulement 1% du coût total des forces d'invasion. « *Sans les opérations de déception du 23<sup>e</sup> détachement spécial de quartier général (bataillon d'opérations psychologiques, nldr) il y aurait 40 000 morts américains de plus.* » Pour le général Manificat, « *la surprise s'impose comme un nouveau principe de la guerre* » et la déception comme « *sa composante essentielle* ». ■

*Dans le monde incertain et asymétrique que nous connaissons, le général Manificat lance un véritable plaidoyer pour les opérations psychologiques (Psyops). Sa démonstration est plus que convaincante. Il ne reste plus aux états-majors de nos armées qu'à passer à l'action.*

**AUTEUR : PATRICK MANIFICAT**  
Éditions Histoire & Collections - 20 €

## LU POUR VOUS

## NOTRE SÉLECTION



**PRIX LITTÉRAIRE  
UNOR 2020**

### RÉSERVISTES

Le photographe professionnel, Florent Tallarico, a passé deux ans en immersion avec les réservistes de la 6<sup>e</sup> et de la 7<sup>e</sup> compagnie du 21<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de Marine (21<sup>e</sup> RIMa) de Fréjus.

Lui-même réserviste au sein de cette prestigieuse unité qui fête ses 120 ans cette année et qui a notamment vu passer dans ses rangs, le coureur cycliste Bernard Hinault, Florent Tallarico a été sollicité par son commandant d'unité, le capitaine Daniel Scozzaro pour faire des images de la compagnie au profit de la cellule communication du régiment.

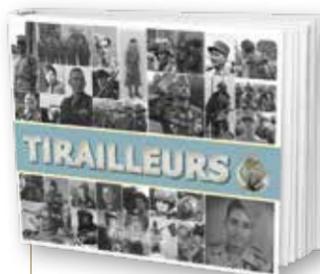
Appareil photo en bandoulière, il prend un nombre incalculable de clichés qui auraient pu rester à jamais dans un obscur dossier d'un quelconque disque dur. Fort judicieusement, il remarque que nombre d'ouvrages sont consacrés aux unités d'élite : commandos, parachutistes, Légion étrangère, troupes de montagne. Il est vrai que ces unités parfois mythiques font toujours rêver. Mais aucun livre et qui plus est dans la catégorie "beau livre", n'a tenté de décrire le quotidien des réservistes sous l'uniforme.

« L'idée n'est pas de me faire le porte-parole de la réserve mais de montrer le quotidien des personnes dans l'unité. Ce sont des hommes et des femmes qui viennent de tous les milieux socio-professionnels. On a des avocats d'affaires, des infirmiers, des ingénieurs dans l'aviation, des conducteurs de bus, des peintres en bâtiment, chefs d'entreprise, étudiants, etc. Tous sont rassemblés par la volonté de servir la nation », explique l'auteur.

Florent Tallarico effectue alors un tri parmi ses photos, demande aux réservistes s'ils veulent bien paraître dans son futur ouvrage. Certains acceptent, d'autres refusent. Le résultat final est tout simplement superbe, le noir et blanc venant apporter une pointe d'anachronisme qui sublime l'engagement de ces hommes et ces femmes. ■

*Une photo vaut 10 000 mots », disait le journaliste Pierre Lazareff.  
À travers les 160 pages de cet ouvrage,  
c'est une aventure que l'on parcourt.*

**AUTEUR : FLORENT TALLARICO**  
Éditions Original creative edition - 39 €  
Site internet de l'auteur : <http://florenttallarico.fr/>



### TIRAILLEURS

Des 48 régiments de Tirailleurs algériens, tunisiens et marocains, il n'en reste aujourd'hui qu'un seul : le 1<sup>er</sup> régiment de Tirailleurs, stationné au Quartier Vairagne à Épinal (Vosges) Il a hérité des traditions de tous ces régiments aujourd'hui disparus.

C'est le colonel Cyril Leprêtre, caïd XIII (13<sup>e</sup> chef de corps), qui est à l'origine de ce très bel ouvrage et de ce travail collectif qui a mobilisé les connaissances des capitaines Philippe Boulbès et Elodie Masotta ainsi que celles du lieutenant Louise Levaï.

À travers 100 portraits sur deux périodes – du Second Empire jusqu'en 1965 puis de 1994 à nos jours – s'y succèdent le vécu de quelques-uns des soldats qui ont marqué l'histoire de ce régiment à l'image de Saïd Ben Béchir croqué dans le tableau *Les Dernières cartouches* peint par Alphonse de Neuville et représentant la bataille de Bazeilles (1870).

On y croise les destins du chef de bataillon François-Joseph Lamy (qui donnera son nom à Fort-Lamy), du général de division Philibert Collet, Compagnon de la Libération, du général Alphonse Juin, dernier maréchal à avoir été élevé à cette dignité de son vivant et encore ceux du sergent Letang, « Chibani parmi les Chibanis », du Prince Rainier III de Monaco, engagé au service de la France comme soldat de 2<sup>e</sup> classe au sein du 7<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens et de l'aspirant Robert Seguin (1921-1944), père de Philippe Seguin (1943-2010).

Plus près de nous, les témoignages des soldats du 1<sup>er</sup> Tirailleurs et de leurs Caïds nous rappellent l'engagement de cette unité sur de très nombreux théâtres, de la Côte d'Ivoire à Barkhane, en passant par le Kosovo, la Centrafrique, *Sentinelle*, ou bien le Liban... ■

*Cet ouvrage souligne également  
qu'être Tirailleur, quel que soit son grade,  
est un état d'esprit : la volonté de servir  
« avec ce goût inconditionnel  
pour le baroud »*

**COLLECTIF D'AUTEURS**  
Éditions Pierre de Taillac - 38 €



### LES SERVICES SECRETS HISTOIRE, MÉTHODES ET ORGANISATION DU RENSEIGNEMENT

C'est à la nébuleuse du renseignement policier et militaire que s'attaque Christophe Soullez, universitaire et chef de l'Observation national

de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

Après avoir identifié les menaces tant internes qu'externes puis défini la nature même du renseignement, il reste à trouver des hommes et des structures pour transformer l'information en une donnée utile.

Au-delà de la réputation parfois sulfureuse des services secrets que l'auteur parvient à faire voler en éclats en la ramenant à des considérations plus concrètes, l'ouvrage s'intéresse aux méthodes employées et à l'articulation entre les différents services.

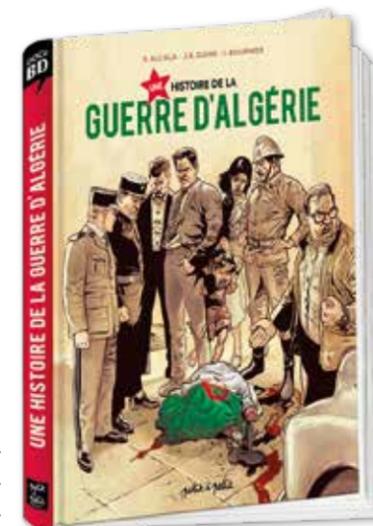
Coordonner les différents services se révèle une nécessité du quotidien car il existe toujours un contexte de concurrence sinon de rivalité entre les différentes branches du renseignement. Le chapitre consacré aux pratiques de renseignements (le besoin d'en connaître, le secret des sources, la règle du tiers...) lève un peu le voile sur les réalités d'un terrain toujours mouvant et fluctuant.

L'auteur nous en apprend aussi plus sur les techniques d'enquêtes, sur les algorithmes, l'accès aux données de connexion, aux dispositifs de géolocalisation, sur les fichiers « S », ainsi que sur les opérations « Homos » et la coopération internationale.

Dans cet ouvrage très pédagogique, le lecteur croiera des cibles, des services, des techniques, des agents doubles, des infiltrés avec un éclairage très intéressant sur les grandes affaires qui ont secoué ce milieu très discret : Ben Barka, les écoutes du Canard enchaîné, le Rainbow Warrior... ■

*L'ouvrage de Christophe Soullez donne  
une très bonne idée d'un milieu en perpétuel  
mouvement et qui ne cesse de se réformer,  
car la nature même du renseignement,  
qu'il soit militaire ou policier, est de s'adapter.*

**AUTEUR : CHRISTOPHE SOULLEZ**  
Éditions Eyrolles - 12 €



### HISTOIRE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le sujet est délicat et l'exercice tout aussi compliqué : résumer la guerre d'Algérie entre le 8 mai 1945, date des émeutes de Sétif et les premiers pas de l'indépendance de l'Algérie après la

signature des Accords d'Évian, le 18 mars 1962.

Les trois co-auteurs, Jean-Blaise Djian (scénario), Sergio Alcala (dessins) et Isabelle Bournier (documentation, avec la complicité de Guy Pervillé) ont choisi le destin de deux amis, Yacine et Mustapha qui ont tous les deux combattu dans les rangs de l'armée française pendant la Seconde Guerre mondiale.

De retour au bled, les deux amis vont remarquer que l'état d'esprit des Algériens a bien changé, que la présence française commence à peser. Ils vont être confrontés aux dures réalités de la vie, au chômage, à la suspicion, aux menaces, à la répression, aux attentats, aux revendications politiques, aux règlements de comptes et bientôt à la guerre parfois fratricide.

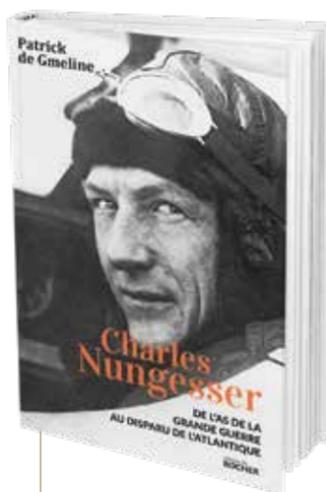
Pour Yacine et Mustapha, le temps du choix va venir : soutenir la volonté d'indépendance de l'Algérie ou bien choisir l'Algérie française. Mais c'est sans compter sur les revirements politiques de Paris ! Ce "docu BD" retrace de manière fidèle, mais romancée, les dix-sept années qui ont conduit l'Algérie sur le chemin de l'indépendance.

Le dessin assez sombre amplifie la tension qui a régné pendant de nombreuses années sur cette terre devenue française après le débarquement des troupes de Charles X, le 14 juin 1830 à Sidi Ferruch.

Les encarts historiques viennent éclairer le lecteur sur les événements concomitants à une histoire tout à fait plausible et l'incite à creuser un peu plus les tenants et les aboutissants d'une histoire toujours douloureuse. ■

*Ce livre met assez bien en lumière la complexité  
d'un conflit qui a longtemps tu son véritable nom  
et les drames humains qui ont pu se nouer,  
y compris au sein de la communauté algérienne.*

**AUTEURS : SERGIO ALCALA, JEAN-BLAISE DJIAN,  
ISABELLE BOURNIER**  
Éditions Petit à petit - 17,90 €



**CHARLES NUNGESSER**

DE L'AS DE LA GRANDE GUERRE AU DISPARU DE L'ATLANTIQUE

Il était et reste le troisième As de l'aviation française avec 43 victoires homologuées et 14 non homologuées, pendant la Première Guerre mondiale. Mais

le nom de Charles Nungesser ne parle plus aux jeunes générations. Pourtant quelle vie trépidante, ce combattant hors pair trop tôt disparu a connue !

Fils de boucher, devenu un peu plus tard « mandataire négociant », il est né en 1892 à Saint-Mandé, la même année que la future impératrice Zita, que Franco et qu'un rival dont il ne croquera jamais le couloir aérien : le baron Manfred von Richthofen.

Après le divorce de ses parents en 1899, Nungesser reste auprès de sa mère, originaire de Valenciennes. Il devient mécanicien mais, à l'image d'un Guynemer, l'aviation débutante et balbutiante le fait rêver.

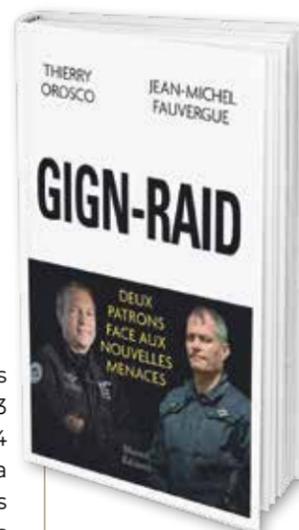
À seulement 15 ans, diplôme de mécanique et d'électricité en poche, il se lance dans la construction d'aéroplanes. Il s'associe avec un Allemand qui se révélera vite être un escroc. Pour oublier ses ennuis et aussi fuir ses créanciers, il part en Argentine, où il est hébergé par son oncle et sa tante Hautcœur. Il nourrit alors le secret espoir de faire fortune !

Mais la guerre éclate et le jeune Charles (22 ans) est déçu d'être affecté au 2<sup>e</sup> régiment de Hussards. Il parvient néanmoins à se faire détacher dans l'aéronautique militaire en janvier 1915. Commence alors une carrière hors-norme.

La guerre terminée, le jeune homme a plein de projets : notamment celui de la traversée de l'Atlantique. Avec un art consommé du récit qui s'appuie sur des recherches étayées et solides, Patrick de Gmeline dresse un portrait sans fard et puissant d'un héros méconnu. Un ouvrage captivant. ■

*Patrick de Gmeline est un conteur né et laisse transparaître sa passion à chaque ligne de cet ouvrage.*

**AUTEUR : PATRICK DE GMELINE**  
Éditions du Rocher - 20,90 €



**GIGN-RAID**  
DEUX PATRONS FACE AUX NOUVELLES MENACES

Qu'on se le dise une fois pour toutes : le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) et le RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion) ne sont pas des unités ennemies. Si elles peuvent être parfois concurrentes,

elles sont surtout complémentaires. Tel est en effet le message de fond que les deux patrons de ces prestigieuses unités, Thierry Orosco (GIGN) et Jean-Michel Fauvergue (RAID) délivrent le long des 200 pages de cet entretien croisé. Elles ont même des points communs : elles ne sélectionnent que les meilleurs après un vrai parcours du combattant ; elles remplissent des missions presque identiques, y compris quand elles viennent assurer la sécurité de l'ambassade et de ses occupants dans un pays où la France intervient militairement.

Ces deux unités ont également à affronter la mort, que ce soit dans leurs propres rangs, ou dans ceux des otages qu'ils doivent libérer. C'est « l'échec complet » confie Jean-Michel Fauvergue, à propos des otages

À travers cet ouvrage, le lecteur prend conscience qu'il n'y a pas de petites opérations, que la mort à l'entraînement n'est pas acceptée au RAID, que commander des « chevaux de course » réclame à la fois tact et rigueur. Que l'injustice peut frapper leurs hommes. Que la confiance est un critère irréfragable pour intégrer et travailler dans ces unités. Qu'elles doivent faire fi des polémiques et que bien, entendu, elles sont devenues au fil des ans un enjeu politique, sécuritaire et financier de premier plan au même titre que les autres unités militaires et policières.

Enfin, le lecteur comprendra que le choix de rejoindre l'une de ces unités d'élite est un choix de vie, « une aventure humaine » concluent Thierry Orosco et Jean-Michel Fauvergue. ■

*Cet ouvrage lève un peu plus le voile sur le fonctionnement de ces deux unités très spéciales.*

**AUTEURS : GILLES HABEREY ET HUGUES PEROT**  
Éditions Pierre de Taillac - 24,90 €

**PATRIMOINE**

PAR LIONEL PÉTILLON

**BICENTENAIRE**

**LE CADET BONAPARTE**

**En cette année du bicentenaire de la mort de l'Empereur, découvrons comment Napoléon I<sup>er</sup> a débuté sa carrière militaire en tant que cadet-gentilhomme à l'École royale militaire de Paris, en 1784.**

**S**i l'on a beaucoup écrit sur la vie de l'Empereur, et notamment sur sa jeunesse à l'école militaire de Brienne, il existe peu de récits concernant son bref passage à l'École royale militaire de Paris.

Et pourtant, c'est à l'issue de son année de scolarité dans cet établissement qu'il obtient son brevet de lieutenant en second et entame la carrière militaire que l'on sait.

**DE LA MARINE À L'ARTILLERIE**

En 1783, le jeune Bonaparte alors élève à l'école militaire de Brienne (Aube) avait été remarqué par l'inspecteur des écoles militaires, le chevalier de Kéralio. Celui-ci était chargé de sélectionner dans les douze écoles militaires de province, les élèves les plus aptes à intégrer l'École royale militaire de Paris pour y achever leur formation.

À cette date, Bonaparte se destinait à devenir marin. Mais à cause de son jeune âge (14 ans) ou bien profitant de la retraite puis du décès quelques temps après de Kéralio, les moines Minimes – opposés à son départ – gardèrent Bonaparte une année de plus auprès d'eux.



**Buste du sculpteur Guillaume figurant Bonaparte, cadet-gentilhomme à l'École royale militaire de Paris.**

© Collection particulière

vers le cours d'artillerie qu'il est orienté dont la formation est également réservée, comme pour la marine, aux élèves doués en mathématiques.

**LE BOURSIER DU ROI**

Outre les résultats scolaires obtenus dans les écoles militaires de province, il fallait prouver ses états de quatre degrés de noblesse du côté du père (soit au-delà de 200 ans) et être âgé de 13 à 15 ans pour être admis à l'École royale militaire de Paris.

Deux catégories de jeunes gens rejoignaient le corps des cadets : les boursiers et les pensionnaires. Les premiers étaient issus de la noblesse désargentée – dont Napoléon Bonaparte – et de la petite noblesse. Le roi pourvoyait aux dépenses et aux frais de ces cadets, appelés les « élèves du roi ». Ils arrivaient à l'École militaire au mois d'octobre.

Les seconds étaient les enfants de la riche noblesse. Ils rejoignaient l'École au cours de la première quinzaine d'avril ou d'octobre. Leurs parents déboursaient 2 000 livres par an pour les frais de scolarité et 400 livres pour les frais d'habillement et d'équipement.

En 1784, le chevalier de Reynaud des Monts qui a succédé à Kéralio, fait appliquer la décision de son prédécesseur. Cependant, Napoléon ne peut rejoindre la classe destinée aux futurs marins par manque de places disponibles. C'est donc



Illustration de Nicolas Toussaint Charlet : le cadet-gentilhomme Bonaparte à l'École royale militaire de Paris.

### UNE ORGANISATION RÉGIMENTAIRE

La date de départ de Brienne et la date d'arrivée de Bonaparte à Paris ont fait l'objet de discussions entre les biographes de l'Empereur : 17 octobre, 22 octobre, 30 octobre. La date probable d'entrée à l'École royale militaire de Paris semble cependant se situer fin octobre 1784 comme l'écrit l'Empereur dans *Époques de ma vie* : « Parti pour l'école de Paris, le 30 octobre 1784 ».

À l'École royale militaire, les cadets-gentilshommes – nom donné aux élèves – étaient organisés comme un régiment : la compagnie formait quatre divisions, partagées chacune en pelotons. Un cadet avait le titre de commandant en chef des quatre divisions ; un autre celui

de commandant en chef ; d'autres de commandants de divisions, et de chef de peloton. Ils devaient veiller à la tenue et au bon ordre. Il leur était permis de punir les cadets indisciplinés mais devaient en rendre compte aux officiers.

Durant son court séjour à l'École royale, Bonaparte ne porta aucun grade de la compagnie des cadets-gentilshommes. Cela est sans doute dû au fait qu'il ne séjourna à Paris qu'une année seulement.

### HUIT MATIÈRES PRINCIPALES

Les classes n'excédaient pas 20 à 25 élèves. Ceux-ci avaient toujours le même professeur dans la même matière étudiée. Les cadets-gentilshommes avaient classe du lundi au samedi. Le jeudi et le dimanche étaient jours de congé.

L'emploi du temps était réparti chaque jour en huit heures de travail ; quatre le matin (7h00-9h00 et 10h00-12h00) et quatre l'après-midi (14h00-16h00 et 17h00-19h00). Le midi, des pauses d'une heure étaient données pour la récréation et le repas.

Le premier jour, les cadets « recevaient quatre leçons en quatre branches ; le troisième jour, les mêmes leçons que le premier jour ; le quatrième, les mêmes que le second, et ainsi de suite, de façon qu'il n'y avait que vingt-quatre heures d'intervalle entre les leçons de même sorte », explique le biographe Frédéric Masson.

Huit matières principales étaient enseignées : les mathématiques, la géographie et l'histoire, la grammaire française, la grammaire allemande, la fortification, le dessin, l'escrime, et la danse. Ainsi, les élèves suivaient, le premier jour, le cours de mathématique puis de grammaire

française le matin ; de fortification puis d'allemand l'après-midi. Le deuxième jour, c'était la danse et la géographie le matin, le dessin et l'escrime l'après-midi.

Les jours de congé (jeudis, dimanches, fêtes), les cadets avaient quatre heures d'étude, deux le matin et deux l'après-midi, surveillés par les professeurs remplaçants. Ils les employaient à la lecture et à faire leur correspondance, qui était relue, censurée ou réécrite par les professeurs.

### NAPOIGLIONÉ, LE CORSE

Selon les biographes, Bonaparte ne semble pas avoir eu de disposition pour les langues étrangères et de grandes difficultés avec le français durant sa scolarité. En effet, lorsqu'il arriva sur le continent à l'âge de 9 ans, il parlait seulement le Corse et un peu l'italien. Il apprit le français d'abord à l'école d'Autun puis à celle de Brienne.

Malgré ses efforts, il conservait encore à l'École de Paris un fort accent italien, au point de prononcer son prénom : *Napoiglioné*. Enfin, son orthographe laissait aussi à désirer. En revanche, Bonaparte excellait dans une seule matière : les mathématiques.

### LES COURS DE BÉZOUT

Pour être présenté à l'examen annuel d'artillerie, il fallait maîtriser les quatre épais volumes du *Cours complet de mathématiques à l'usage de la marine et de l'artillerie* d'Étienne Bézout (inventeur du théorème de Bachet-Bézout).

Le premier volume était consacré à l'arithmétique, la géométrie et la trigonométrie rectiligne ; le deuxième, à l'algèbre et son application à la géométrie ; le troisième, aux principes généraux de la mécanique, de l'hydrostatique ainsi que des éléments du calcul différentiel et du calcul intégral ; enfin, le quatrième volume présentait l'application des principes de la mécanique à divers cas de mouvement et d'équilibre.

À l'énoncé de ce programme, on comprend mieux pourquoi les cadets

« J'obtins une lieutenance au commencement de la Révolution. Je n'ai jamais reçu de titre avec autant de plaisir que celui-là.

Le comble de mon ambition se bornait alors à porter un jour une épauvette à bouillons sur chacune de mes épaules : un colonel d'artillerie me paraissait le nec plus ultra de la grandeur humaine. »

[Mémoires de Napoléon Bonaparte - Manuscrit venu de Sainte-Hélène]

passaient plusieurs années à l'École militaire avant d'en sortir brevetés. Préférant la lecture de ces manuels aux jeux de la récréation, Bonaparte, lui, ne mit qu'une seule année à assimiler les *Cours* de Bézout.

Pour cette raison, M. de Timbrune-Valence, gouverneur de l'École militaire, décida d'inscrire Bonaparte dès la fin de sa première année de scolarité pour être présenté à l'examen d'artillerie à l'été 1785. Selon toute vraisemblance, son examinateur fut le mathématicien, astronome et physicien Pierre-Simon Laplace.

### REÇU APRÈS UNE ANNÉE SEULEMENT

Le cadet Bonaparte fut reçu 42<sup>e</sup> sur 58. Sur ce total, huit seulement provenaient de l'École militaire de Paris ; les autres venaient des écoles de province. Certains détracteurs de l'Empereur se plaisent à dire que le classement de Bonaparte n'est pas très reluisant. Au premier abord, certes, mais cela mérite d'être relativisé.

D'abord, Bonaparte fut présenté à l'issue d'une seule année d'études et non pas de deux ou quatre, contrairement aux autres cadets-gentilshommes également reçus cette année-là, et dont le classement n'est pas toujours meilleur que le sien.

Ensuite, les autres élèves venus comme lui de Brienne en 1784 firent partie des promotions de 1786, 1787 et 1788. Enfin, Bonaparte fut l'un des huit lauréats cette année-là sur les 18 candidats à l'examen d'artillerie présentés par l'École royale de Paris.

### EN GARNISON À VALENCE

Dès le 23 septembre 1785, Bonaparte fit ses préparatifs de départ. Il quitta l'École royale militaire de Paris le 28 octobre 1785. Des huit lauréats promus lieutenant en second, trois dont Bonaparte furent désignés pour rejoindre la compagnie d'Autume au régiment de la Fère du

Corps royal de l'artillerie, en garnison à Valence (Drôme).

Le brevet de sous-lieutenant de Bonaparte fut antidaté au 1<sup>er</sup> septembre 1785 « pour lui donner rang auquel il a droit ». Dans *Époques de ma vie*, l'Empereur écrit : « J'ai été officier à l'âge de 16 ans 15 jours ». ■

### LE SACREMENT DE CONFIRMATION

Un article du règlement de l'École royale militaire prévoyait que les élèves qui n'avaient pas reçu le sacrement de confirmation devaient le recevoir dans la première ou la deuxième année de leur présence à l'École. En application de ce règlement, Bonaparte fut confirmé dans la chapelle Saint Louis de l'École militaire par l'archevêque de Paris, Antoine Le Clerc de Juigné.

Dans ses Cahiers, Alexandre Des Mazis qui partagea sa scolarité et l'amitié de Bonaparte, dévoile l'anecdote suivante, attestée par l'Empereur : « Au nom de Napoléon, l'archevêque qui le confirmait, ayant témoigné son étonnement, disait qu'il ne connaissait pas ce saint, qu'il n'était pas dans le calendrier. L'enfant répondit avec vivacité que ce ne saurait être une raison, puisqu'il y avait une foule de saints, et seulement trois cent soixante-cinq jours ». ■



Dessin signé Charlet illustrant le sacrement de confirmation reçu par Bonaparte à la chapelle Saint-Louis de l'École royale militaire de Paris (extrait du *Mémorial de Saint-Hélène*)



## MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU STATUT DE RÉSERVISTES CITOYENS

### Question écrite n° 14181

6 février 2020 - M. Patrice Joly attire l'attention de Mme la ministre des Armées sur les modalités d'attribution du statut de réservistes citoyens.

La réserve citoyenne a pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la nation et ses forces armées. Elle permet aux citoyens français de mettre à la disposition des autorités militaires leurs compétences et leurs capacités relationnelles, afin de contribuer au rayonnement de l'armée de terre et à son enracinement dans la société civile. À ce titre, le réserviste citoyen a la qualité de collaborateur bénévole du service public de la défense. Or, depuis quelques années, on constate une certaine souplesse dans l'attribution des grades alors qu'ils correspondent à des fonctions et surtout à des responsabilités de commandement et d'encadrement.

À titre d'exemple, dans une enquête sur les "réserves opérationnelles dans la police et la gendarmerie nationales", effectuée à la demande de l'Assemblée nationale, en avril 2019, la Cour des comptes a relevé des cas plus « problématiques ».

Ainsi, détaille-t-elle, l'exemple « d'une secrétaire à laquelle a été conféré le grade de maréchal des logis et qui n'a d'ailleurs servi, depuis son recrutement, qu'une seule journée » ; « des recrutés qui bénéficient d'un grade mais ne font aucune journée de réserve » et des « personnes dont les compétences ne semblent pas établies bien que des grades élevés leur soient conférés ».

Peut également être cité l'exemple d'un ancien ministre qui prétendait au grade de colonel de la réserve citoyenne pour intégrer le 13<sup>e</sup> régiment de dragons parachutistes sans pour autant avoir les compétences<sup>[1]</sup>.

C'est pourquoi, afin d'éviter de tels débordements, il lui demande s'il serait favorable à mettre en place, comme le préconise la Cour des comptes, une procédure qui garantisse la compétence du réserviste et le caractère approprié du grade conféré lors de sa nomination.

### Réponse publiée le 18 juin 2020

Il convient de distinguer la réserve citoyenne de la réserve opérationnelle. La réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS), créée par la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999, est régie par les articles R 4241-1 à 4241-3 du code de la défense.

À cet effet, les armées, directions et services (ADS) du ministère, ont chacun décliné une instruction ministérielle relative à la RCDS, hormis le service des essences des armées dont le nombre de réservistes citoyens se limite à sept officiers, avec une majorité d'anciens militaires d'active ou de réserve.

De fait, les conditions de recrutement et les critères d'attribution d'un grade honorifique obéissent à une procédure stricte, fondée sur une analyse du dossier du candidat, une évaluation de ses diplômes, de son expertise et de ses responsabilités dans son domaine professionnel, et pour certains ADS, de son âge.

Ainsi, certains critères communs sont définis afin de prévenir l'inflation dans

les grades honorifiques. Par exemple, les conditions d'âge et d'ancienneté de grade ne peuvent pas être plus favorables aux réservistes citoyens qu'aux réservistes opérationnels.

Les ADS ont complété ces mesures communes par d'autres leur permettant de sélectionner les candidats. Ainsi, par exemple, l'attribution du grade de colonel, qui doit être exceptionnelle, est réservée à la décision des chefs d'état-major d'armée, du directeur central du service de santé des armées, du directeur central du service du commissariat des armées et du directeur central du service des essences des armées.

Pour les autres grades, l'attribution est fixée par l'autorité militaire de rattachement (AMR) du réserviste citoyen. La marine a, pour sa part, mis en place une commission d'admission comprenant un entretien avec le candidat : le taux d'intégration, d'environ 50 %, met en exergue que la moitié des candidats n'est pas retenue.

Par ailleurs, le changement de grade pendant la durée d'un agrément est impossible et les volumes de RCDS par ADS sont volontairement maîtrisés. Enfin, un RCDS n'exerce en aucune façon des responsabilités de commandement ou d'encadrement.

Le port de l'uniforme est, quant à lui, soumis à une législation également très stricte<sup>[2]</sup>. En conséquence, les nombreuses dispositions réglementaires d'ores-et-déjà mises en œuvre permettent d'éviter les dérives ; il n'y a donc pas lieu de mettre en place une nouvelle procédure. ■



## MONTANT DU FONDS EUROPÉEN DE LA DÉFENSE

### Question écrite n° 32855

6 octobre 2020 - M. Sylvain Waserman interroge Mme la ministre des Armées sur le fonds européen de la défense. Le mardi 21 juillet 2020 a été signé un plan de relance historique à 750 Mds € par les 27 pays membres.

M. le député, auteur d'un rapport sur « L'avenir de la zone euro » en novembre 2018, soutient pleinement ce renforcement avec notamment l'emprunt mutualisé. Cependant cet accord historique semble avoir amputé, en partie, certains fonds qui permettraient à l'Europe de construire une solidarité renforcée entre les États membres sur des enjeux majeurs pour son avenir.

En effet, le fonds européen de la défense, qui devait être doté de 13 Mds € sur la période 2021-2027, semble avoir été réduit à 7 Mds €. Le budget spatial, lui, semble avoir perdu 3 Mds €. Il l'interroge donc sur la position de la France concernant le maintien de ces fonds et leur renforcement dans un avenir proche.

### Réponse publiée le 9 février 2021

Pour la première fois depuis sa création, l'Union européenne consacre une ligne budgétaire au domaine des industries de défense. Au total, ce sont 7,953 Mds € courants sur sept ans qui seront consacrés au Fonds européen de défense (7,014 Mds € constants 2018), un poste

de dépense qui n'existait pas auparavant. L'abondement de ce Fonds intervient alors même que doivent être pris en compte la sortie de l'Union européenne du Royaume-Uni, un des principaux contributeurs au budget européen, d'une part, et l'impact budgétaire de la crise de la Covid-19, d'autre part.

Le Fonds européen de défense contribuera au développement des capacités stratégiques essentielles pour faire face aux crises futures. Il permettra de financer des projets structurants en coopération et de renforcer la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense européenne. Il offrira également un effet de levier en favorisant d'autres financements au profit de ce secteur. Ce faisant, il contribuera à créer ou à préserver en Europe des emplois hautement qualifiés et non-délocalisables, notamment en apportant un soutien spécifique et robuste à nos PME et en permettant une stimulation des investissements en R&D dans l'ensemble des États membres.

Concernant l'espace, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'allouer 13,202 Mds € constants 2018 sur sept ans, dont 8 Mds € consacrés au programme de positionnement par satellites Galileo et 4,810 Mds € au programme d'observation de la Terre Copernicus.

La proposition du Conseil européen est inférieure de 1 Md € constants 2018 à la

proposition initiale de la Commission européenne mais représente néanmoins une augmentation de 1,9 Md € constants 2018 par rapport à la période 2014-2020. Par ailleurs, dans le contexte de la crise sanitaire, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté un plan de relance, lequel prévoit des financements à hauteur de 750 Mds € (dont 360 Mds € de prêts et 390 Mds € de subventions). C'est une décision sans précédent qui doit permettre à l'Europe de soutenir son économie, dans une logique de solidarité mais aussi d'approfondissement de sa souveraineté. Quoique n'étant pas désigné en tant que tels comme des priorités du plan, les secteurs de la défense et du spatial bénéficieront indirectement de l'investissement en recherche et développement sur les technologies duales (255,4 M € pour les technologies duales du spatial) et, pour le secteur du spatial, 365 M € de crédits nouveaux seront fléchés vers le soutien en trésorerie et en fonds propres et le financement de la recherche et l'innovation.

Enfin, le secteur spatial devrait également bénéficier des synergies générées par le futur programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union européenne, Horizon Europe, mais également par le programme pour une Europe numérique, Digital Europe, dans les domaines de l'innovation et de la cybersécurité. ■

## INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.



<https://unor-reserves.fr>

[1] Ndlr : il s'agissait de Jean-Vincent Placé, secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification (2016-2017). Son agrément n'a jamais été validé par l'autorité militaire.

[2] Arrêté du 14 décembre 2007 modifié, relatif au port de l'uniforme militaire par les réservistes de la réserve militaire. La marine nationale qui accordait le port de l'uniforme aux réservistes citoyens a modifié les conditions dans un relevé de décision du 20 janvier 2020.

# CARTES POSTALES DU SOLDAT INCONNU ET DE GAMBETTA AU PANTHÉON

J'ai lu avec beaucoup d'attention l'article consacré à la panthéonisation de Maurice Genevoix dans votre dernier numéro. Vous faites référence à la présentation au Panthéon en 1920 du cœur de Léon Gambetta et du Soldat inconnu. Je rebondis sur cet événement pour partager avec vous quelques cartes postales de la Grande Guerre de ma collection faisant référence à la journée du 11 novembre 1920 et du 28 janvier 1921 pour l'inhumation du Soldat inconnu. ■

Lieutenant-colonel (H) Jean-Philippe



© Collection particulière

## Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

## Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2021 <sup>(3)</sup>  
Activités : 11 €  
Communication : 18 €

## Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).  
Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne



## INTERACTIVITÉ avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

## ■ Bulletin d'abonnement <sup>(1)</sup> ■ Changement d'adresse <sup>(2)</sup>

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète



Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),  
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :  
Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Signature

Tarif <sup>(3)</sup> pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

<sup>(1)</sup> Cochez la case souhaitée.

<sup>(2)</sup> Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

<sup>(3)</sup> Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

numéro abonné    date effective du changement d'adresse

# NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI PROTÈGENT LES AUTRES.

## -10%<sup>(1)</sup>

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

POUR LES ADHÉRENTS UNÉO

## -20%<sup>(2)</sup>

SUR VOTRE ASSURANCE  
AUTO, HABITATION,  
OU ACCIDENTS & FAMILLE

Retrouvez nos offres  
sur [gmf.fr/defense](http://gmf.fr/defense)

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



« Cette solution  
est pensée  
et développée  
pour protéger  
les militaires  
et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF  
sont membres d'  
**UNEOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense

GMF 1<sup>er</sup> assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

(1) Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'Armée. Réduction de 10% sur le montant de la 1<sup>ère</sup> cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTOPASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

(2) Réduction de 20 % sur le montant de la 1<sup>ère</sup> année de cotisation d'un contrat AUTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou Accidents & Famille, pour toute première souscription entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 en tant qu'adhérent Unéo (mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081). Réduction applicable uniquement sur le premier contrat souscrit, non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et Les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr)

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.